N°650 du 2 novembre 2021-Siège: 106 bis, Rue Ewo Ouenzé-Site:www.lepatriote-congobrazza.com:Tel. 06.664.18.19/05.521.45.73

# LE PATRIOTE

*Méfiez-vous de l'homme nu qui vous propose sa chemise.*

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions | 200 Frs | 12e année

# DENIS SASSOU N'GUESSO ATTENDU EN FRANCE

Le président de la République Denis Sassou N'Guesso effectuera une visite de travail en France à l'invitation de son homologue Emmanuel Macron. On croit savoir que ce voyage officiel qui aura lieu la première quinzaine du mois de novembre 2021 sera essentiellement consacré au renforcement de la coopération bilatérale entre les deux pays ainsi qu'au soutien qu'entend apporter la France au Congo dans ses négociations actuelles avec le Fonds Monétaire International. Les deux hommes d'Etat pourraient également jeter un regard discursif sur les questions d'intérêt commun ainsi que sur celles qui agitent ces derniers temps la communauté internationale notamment, la lutte contre le réchauffement climatique au lendemain des assises de Glasgow en Ecosse et la pandémie du coronavirus. On ose croire que les présidents Emmanuel Macron et Denis Sassou N'Guesso mettront à profit leur rencontre pour échanger sur l'élection présidentielle libyenne du 24 décembre 2021. A noter que le président Denis Sassou N'Guesso est le chef du comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. Cette invitation est la preuve supplémentaire de l'excellence des relations entre le Congo et la France d'une part et de l'autre, entre les deux chefs d'Etat qui s'estiment pourtant mutuellement. ❐

Pour une question de reconversion

## JONAS BAHAMBOULA-MBEMBA « TOSTAO » KÉRI KU GÂTA

Un vrai patriote donc qui s'étonne de ce que des professionnels soient incapables de répondre aux attentes. Son attitude actuelle a tout l'air d'un répit. Il veut fuir Brazzaville pour oublier un football qui lui fait honte. Il préfère rester utile à autrui en se consacrant à l'agriculture, à l''élevage, etc. Cela va permettre de nourrir les congolais.

☞ 16

## CLÉMENT MOUAMBA TIRE SA RÉVÉRENCE APRÈS DE BONS ET LOYAUX SERVICES À L'ETAT

L'annonce du décès de l'ancien premier ministre du Congo de 2021 à 2016, survenu le 29 octobre 2021 à l'hôpital Saint Joseph de Paris a suscité une avalanche de messages de condoléances, de compassion et de regrets du gouvernement, de sa famille politique ainsi que d'autres personnalités et anonymes. Notons que Clément Mouamba tire sa révérence six mois seulement après avoir passé le témoin à son successeur Anatole Collinet Makosso.

☞ 3

Vie des partis

# LE PCT RESSERRE SES RANGS DANS LE NIARI ET LA BOUENZA

**Les actes préalables à la bonne exécution de l'agenda 2022 du Parti congolais du travail (PCT) s'enchainent. La cohésion et l'unité, gages de toute victoire politique saine sont renforcées chaque jour qui passe. En témoigne, la tournée du secrétariat permanent conduit par le général Pierre Moussa dans la Bouenza et le Niari, les 26 et 28 octobre 2021. Les assemblées générales qu'il a dirigées à cette occasion se sont soldées l'engagement des membres à taire les querelles entre les cadres, en oubliant ce qui les divisaient jusque-là.**

L'exécution de l'agenda 2021 du Parti congolais du travail, marquée par la victoire sans conteste, du candidat de la majorité présidentielle à la course au palais du peuple a été une réussite. Dans la perspective de consolider les acquis et gagner les prochaines échéances électorales, Pierre Moussa, le porte-étendard de la majorité présidentielle inscrit l'agenda 2022 au chapitre de ses priorités. Outre l'accompagnement du président de la République dans la réalisation de son programme de société, le PCT prépare actuellement les futures élections législatives et locales, car il fait sien l'adage selon lequel qui veut voyager loin doit ménager sa monture. C'est ce à quoi, la direction politique du Parti Congolais du Travail s'attelle maintenant. La récente descente de la délégation du PCT conduite par son secrétaire général Pierre Moussa, dans les départements du Niari et de la Bouenza, est une parfaite illustration.

Dans la Bouenza, « *tenant compte de l'ardent devoir, qui leur incombe, de donner au parti une victoire éclatante aux élections législatives et locales de 2022 dans le département de la Bouenza…et conscients de la responsabilité des cadres du parti dans l'encadrement des militants du Parti et dans la promotion de l'unité, de la cohésion et de la discipline en son sein* », un engagement a été pris par l'assemblée générale. Devant le secrétariat permanent, « *les membres du Parti congolais du travail de la Bouenza se sont résolument engagés à cultiver et raffermir l'unité, la cohésion, la discipline, la camaraderie et la solidarité au sein du Parti sans lesquelles aucun exploit durable n'est possible* ». Ils ont par ailleurs, réaffirmé « *leur adhésion totale aux valeurs cardinales prônées par le PCT et décident de taire leurs querelles afin de garantir au Parti un fonctionnement harmonieux et un leadership politique durable dans la Bouenza* ». Dans le Niari les membres du PCT « *considérant le risque politique pouvant résulter du manque d'unité, de cohésion et de discipline… et la nécessité de renforcer l'élan d'unité, de cohésion et de discipline, gage du fonctionnement harmonieux du parti pour des victoires plus éclatantes…ont pris le double engagement de mettre immédiatement fin aux dissensions constatées entre certains membres et de cultiver les valeurs d'unité, de cohésion, de discipline, de tolérance, de solidarité et de camaraderie* ».

***Une vue des militants du PCT dans le Niari***

En effet, bien qu'avec des «*moyens d'actions toujours limités, le PCT s'investit aux côtés de l'exécutif en vue de la stabilisation des équilibres macroéconomiques et la relance de la croissance nationale* ». On se souvient que le bureau politique qui tient à renforcer son leadership sur l'échiquier politique national, avait initié des groupes thématiques permettant au comité central de mieux accomplir son rôle. Cette « *méthode programmatique grâce à laquelle il a engrangé des victoires, a connu une amélioration, qui le maintiendra au diapason des exigences d'une gestion moderne des organisations politiques* ». A en croire son porte-parole Parfait Romuald Iloki, le PCT a implémenté cette approche programmatique, parce que « *l'année, 2022 annonce des défis politiques et socioéconomiques d'envergure que le PCT et le gouvernement doivent absolument relever, pour le bien-être du peuple congolais. Pour cela le PCT doit chaque jour renforcer son organisation, assurer sa créativité afin de se hisser à la dimension des enjeux actuels et au-delà* ».

Cette campagne de mobilisation qui a démarré dans la Bouenza et le Niari ne s'arrêtera pas qu'à ces deux départements. Elle se poursuivra avec le même zèle et enthousiasme dans d'autres, d'autant que le PCT entend galvaniser toutes les fédérations. La direction politique et la base du parti ne ménageront aucun effort pour renforcer la dynamique de rassemblement et de dialogue en cours. C'est à ce prix, estime le secrétaire général que le PCT conservera son leadership politique au plan national. Au cours de cette descente, le message de Pierre Moussa à ses hôtes était sans ambiguïté. Partout où il est passé, le secrétaire général du PCT n'a cessé de répéter à l'envi « *la dynamique de rassemblement et d'actions, la promotion d'une unité en béton, d'une cohésion inébranlable, d'une grande discipline assortie d'une solidarité agissante* ». Les locales et les législatives prochaines qui s'annoncent déjà, se veulent une compétition électorale libre, saine, loyale et pacifique entre citoyens congolais. Le PCT voudrait que « *très tôt, les troupes se mettent en ordre de bataille, pour une victoire incontestable de ses candidats* ». En cette fin d'année, indique la direction politique du parti, « *le cap fixé consiste à resserrer les rangs, à faire preuve d'unité, à passer de la coalition à la coagulation des intérêts* ».

Après des échanges francs, parfois heurtés mais véridiques et constructifs, les assemblées générales extraordinaires des fédérations PCT de la Bouenza et du Niari ont atteint leur objectif. *« La cohésion, et l'unité des frères d'un même parti politique » n*e seront donc pas sacrifiées sur l'autel *«des intérêts sordides et personnels de certains cadres»*. Pendant l'assemblée générale de la fédération de la Bouenza, explique un participant, *« beaucoup de choses ont été dites. Il revient donc, à tout un chacun de mettre cela en application »*. Ainsi, les membres du PCT Bouenza et ceux du Niari ont pris l'engagement d'avoir *« un regard à la fois nouveau et critique sur les relations entre les militants, la cohésion, l'unité et la compréhension dans le pardon. Les militants des fédérations de la Bouenza et du Niari ont été invités à s'approprier le refrain de notre hymne national : oublions ce qui nous divise, soyons plus unis que jamais* », a dit Jean Claude Bamenguina, administrateur-maire de l'arrondissement Mouana-Nto de Nkayi au sortir de la salle.

**Marlène Samba**

# CLÉMENT MOUAMBA TIRE SA RÉVÉRENCE APRÈS DE BONS ET LOYAUX SERVICES À L'ETAT

**L'annonce du décès de l'ancien premier ministre du Congo de 2021 à 2016, survenu le 29 octobre 2021 à l'hôpital Saint Joseph de Paris a suscité une avalanche de messages de condoléances, de compassion et de regrets du gouvernement, de sa famille politique ainsi que d'autres personnalités et anonymes. Notons que Clément Mouamba tire sa révérence six mois seulement après avoir passé le témoin à son successeur Anatole Collinet Makosso.**

*Pierre Moussa*
*S.G du PCT*

*Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso*

*Jean Itadi*
*compagnon du défunt*

En tout cas, plus d'un Congolais est resté sans voix, lorsque l'information qui a d'abord circulé sous forme de simples rumeurs, puis relayée par les réseaux sociaux, a été en dernier ressort, confirmée par le communiqué du gouvernement le 29 octobre 2021. Le premier ministre Anatole Collinet Makosso se dit très affligé suite au décès de celui qu'il a succédé, il y a à peine six mois. Dans un message que le chef du gouvernement a diffusé sur les médias publics, il a affirmé que : « *je suis dans l'affliction. Je perds un repère important. Une école de ma formation à ma mission se ferme, alors que je n'ai pas encore fini d'apprendre à ses côtés, comme ce jour-là, au lendemain de ma nomination lorsque, comme un écolier, cahier en mains, je partais prendre mes cours auprès du maître* ». Certes, il s'agit d'un message court mais qui symbolise toute l'émotion qui étreint le premier ministre.

Le Parti Congolais du Travail (PCT) qui a été sa formation d'attache après avoir été à l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) de feu président Pascal Lissouba, n'est pas en reste. Il a exprimé sa douleur dans un communiqué publié par ses soins le même jour du décès d'un de ces militants émérites, Clément Mouamba. Il ressort de ce communiqué nécrologique que : « *le Parti Congolais du Travail rend un vibrant hommage à cet homme d'Etat et de consensus, et partage son chagrin avec la famille biologique de l'illustre disparu* ». Sur ces entrefaites, le secrétaire général du PCT Pierre Moussa s'incline avec émotion devant la mémoire de ce grand homme. Ce qui est certain, la disparition tragique de Clément Mouamba laisse un vide au sein de sa formation politique qui sera difficile à combler.

De son côté, Jean Itadi un des compagnons de lutte de Clément Mouamba est inconsolable. Il avoue que «*quand vous perdez en moins de deux mois, Christophe Moukouéké, Nimi Madingou et Clément Mouamba, on se pose des questions. On perd des intelligences, on perd des amis, des compagnons. Je suis désolé au sens où il y a un désert autour de moi. J'espère que ça va s'arrêter. A titre personnel, je perds un confident, un ami, un frère, un camarade parce qu'il n'y a jamais eu d'ombres entre Clément et moi. Je crains le crépuscule des géants. Un vieux sage me disait que nous serons dans une ère nouvelle, une ère de bouleversement. La pandémie du covid-19 n'existait pas. Il me disait de me préparer aux évolutions. Je me suis demandé quand je suis tombé malade il y a deux ans, si ce n'était pas les évolutions dont il me parlait. Il y a un monde qui s'en va. C'est clair que des générations d'avant l'indépendance vont partir les unes après les autres et que malheureusement, on perdra beaucoup de bibliothèques. Clément n'est pas sorti d'un milieu de riches. C'est un orphelin qui s'est fait par l'intelligence depuis Gambélé à Sibiti. Il méritait d'apporter encore. J'espère que naitront de toutes ces disparitions, d'autres potentialités pour que le pays puisse avancer* ».

Ce digne fils du Congo qui avait arraché l'entière estime et confiance du Président de la République Denis Sassou N'Guesso pour en faire son premier ministre en 2016 est né en 1943. Elève brillant, Clément Mouamba a fréquenté le lycée technique de Brazzaville. Après avoir obtenu son baccalauréat, il est parti en France, d'abord à Montpellier puis à la Sorbonne. Clément Mouamba sort de ces deux établissements d'études supérieures avec un doctorat en sciences économiques en poche. En 1973, il intègre la BEAC à Yaoundé au Cameroun. Six ans plus tard, il devient le sous-directeur de cette institution financière de l'Afrique Centrale. Denis Sassou N'Guesso qui vient d'accéder au pouvoir le 5 juin 1979, le remarque et en fait son conseiller économique et financier, avant de le nommer à la tête de la Banque internationale du Congo (BIDC), puis de la Banque commerciale du Congo (BCC).

En 1992, le président Denis Sassou N'Guesso perd le pouvoir à la suite de l'élection présidentielle, au profit de Pascal Lissouba. Clément Mouamba ayant démissionné du PCT a été élu député à Sibiti son vivier naturel, sous la bannière de l'UPADS. Le président Pascal Lissouba fraîchement élu, le nomme ministre de l'économie et des finances dans le premier gouvernement de son quinquennat. En raison des désaccords avec ce qu'on appelait à l'époque la « bande des quatre » qui entourait le président de la République d'alors, il a été demis de ses fonctions en 1995. Il regagne alors la BEAC à Yaoundé au Cameroun, où il travaille en qualité de conseiller du gouverneur, et se tient donc à l'abri des affres de la guerre de 1997, déclenchée par le clan upadésien qui voulait s'accrocher au pouvoir par la force. Il ne rentrera au Congo qu'en 2001, à la faveur du retour aux affaires du président Denis Sassou N'Guesso.

*Clément Mouamba*

En juillet 2015, il est exclu de l'UPADS par ses nouveaux leaders, pour avoir accepté de dialoguer avec le pouvoir incarné par Denis Sassou N'Guesso. Clément Mouamba est consulté au lendemain de l'élection présidentielle de 2016 par Denis Sassou N'Guesso qui l'avait emporté brillamment, pour former la nouvelle équipe gouvernementale qui fut publiée le 23 avril 2016.

**Alexandre Mouandza**

## La parabole de l'éléphant

### LES TROIS SILENCES DE L'ÉLÉPHANT

Ce soir-là, le village grouillait de monde. Nous étions tous là, à l'air libre devant la case de mon grand-père. Comme à son habitude, le vieil homme s'est saisi de l'occasion de ces grandes retrouvailles pour nous parler. Dans un exposé farci de paraboles, de calembours et autres contours parfois inaccessibles, il s'est mis à parler de la relation de l'éléphant aux autres animaux, au travers des ramifications sinueuses. Son verbe était haut. Je l'entendais dire : «*tant que les lions ne parleront pas dans ce village, la seule histoire sera celle des chasseurs* ».

Sans doute, le vieil homme faisait allusion aux animaux, victimes de l'action des prédateurs. Mais, la précision de ses propos semblait concentrer son discours sur l'un d'eux, en raison de sa particularité : l'éléphant, ce grand acteur des scènes de chasse qu'il ne décrit jamais lui-même; préférant laisser tout le loisir à ses bourreaux, eux qui se plaisent à peindre des scènes qui, souvent, n'ont pas existé. Pourvu qu'ils soient écoutés.

L'éléphant lui, reste toujours de marbre. Il refuse de confondre le silence pesant émanant de lui-même, avec les bruitages oiseux. Au contraire, il choisit d'observer un silence épais, à couper au couteau, même quand des contre-vérités écument la forêt. Pourtant, comme les chasseurs, il est capable de dire sa part de vérité. Jamais, il n'a osé le faire. Il n'a toujours pas parlé là où les chasseurs ont tout dit, là où ils n'ont plus rien à dire. Parce que sa longue méditation solitaire dans la forêt lui a appris la belle leçon du silence.

Et mon grand-père m'a donné à comprendre que l'éléphant dans sa vie, observe trois types de silence : un silence à cordes, un silence à vent et un silence à percussion. Aucun d'eux ne ressemble à l'autre. Ainsi que les instruments pareillement nommés, ces différents silences parlent autant que les chants et les sirènes. Seulement, il faut avoir une oreille bien exercée pour les entendre.

Comme à son habitude, le vieil homme a conclu son intervention par une grande sagesse que je voudrais partager avec vous : « *dans votre vie, soyez silencieux comme l'éléphant parce que le silence ne parle pas à une ou deux personnes seulement, mais à plusieurs à la fois. Il parle au corps et à l'esprit, en même temps qu'il permet à chacun de se rendre compte qu'il a besoin des autres. Il permet l'écoute, celle de soi et celle des autres. Il n'est ni une prison, ni un enclos qui isolent mais, un moyen d'aller à la rencontre de l'autre avec humilité. Le silence du sage est une promesse qui rassure*».

**Jules Débel**

Maître Valencia Iloki Engamba

# « LES MÉDIAS CONGOLAIS SEMBLENT NE PAS RÉELLEMENT CONNAÎTRE LA JUSTICE »

**Le constat émane de maître Valencia Iloki Engamba, en observant le labyrinthe juridico-médiatique congolais, notamment à Brazzaville. La présidente de l'association Accès droit pour tous (ADT) et juge au Tribunal de grande instance de Brazzaville qui milite pour la technicité et la professionnalisation dans la diffusion de l'information de la justice relève que les médias congolais semblent ne pas réellement connaître la justice. Parallèlement fait-elle remarquer, la justice occulte sa relation avec la presse. En l'absence d'une école de formation de journalistes spécialisés, elle propose dès l'année prochaine un guide juridico-médiatique en République du Congo.**

**Le patriote :** ***Comment procédez-vous pour comprendre les relations entre la presse et la justice congolaise ?***

**Valencia Iloki Engamba :** Par méthode, ma position est celle de partir des constats réels pour traiter des questions essentielles, en liaison directe avec la justice, afin de rendre favorable l'éveil juridique et l'accès au droit, pour une culture juridique, judiciaire et juridictionnelle. C'est ainsi que j'ai pris pour habitude d'observer et d'analyser, afin de me rassurer de la pertinence ou non du sujet en étude qui doit être en relation avec la justice.

**L.P :** ***Que cachez-vous à travers cette démarche ?***

**V.I.E :** Cette attitude a pour but de faire la généalogie des problèmes qui minent l'épanouissement de la justice congolaise, pour apporter des pistes de solutions tant soit peu. Il y a me semble-t-il, comme une sorte de légèreté dans la gestion politico-sociale judiciaire des choses dans notre pays. C'est ainsi que l'on occulte souvent les relations de la justice avec des domaines, des disciplines ou des professions partageant étroitement des rapports à l'instar des médias.

**L.P :** ***Qui influence qui, entre les médias et la justice ?***

**V.I.E :** Les médias semblent en effet, étendre leur emprise sur la justice. Ils la bousculent, la défient, invoquent contre elle le poids de l'opinion, critiquent ses décisions, remettent en cause ses principes, tel que l'explique Olivia Dufour dans son ouvrage Justice et médias, paru aux éditions Forum. Après un constat avéré suite à cette problématique à l'origine de l'étude, les médias congolais semblent ne pas réellement connaître la justice. Et la justice occulte sa relation avec elle. J'appelle par juridico-médiatique les commentaires faits par les médias : télévision, radio, presse écrite et presse numérique sur les faits divers qui se terminent en justice et sur les affaires et décisions de justice connues et rendues par les juridictions nationales.

***L.P : La presse congolaise comble-t-elle les attentes du public dans le traitement de l'information judiciaire ?***

**V.I.E :** En République du Congo, c'est lorsqu'une affaire en justice crée l'émoi, amuse

*Valencia Iloki Engamba*

ou intéresse le politique ou le peuple que la presse s'adonne corps et âme pour informer jour pour jour la population. Selon qu'elle soit heureuse d'égailler l'opinion publique par ses titres sensationnels ou révélateurs de la procédure judiciaire en cours, les médias disent et écrivent ce qu'ils pensent. Or, les titres à la « UNE » figurant dans la presse écrite ou audiovisuelle doivent respecter le jargon juridique, pour ne pas dénaturer la position des tribunaux et des cours. Cependant, les professionnels des médias mettent plus l'accent sur leur technicité en tant que journaliste, sans prendre en compte la spécificité des cas qu'ils traitent, surtout lorsque ceux-ci portent sur des affaires judiciaires attendues. C'est à cet instant que la particularité de la question qu'ils ont choisi de décortiquer devrait être au rendez-vous de la spécificité de la matière. Malheureusement, ce rendez-vous manqué a très souvent pour conséquence la diffusion des informations erronées, biaisées et mal dites. Dès lors les médias ne sont plus des véhicules de culture. Ils ne sont non plus des distributeurs d'informations réelles, claires et nettes.

**L.P :** ***Tout semble perdu à vous entendre ?***

**V.I.E :** Les professionnels des médias peuvent bénéficier des circonstances atténuantes, dans la mesure où il n'y a pas en République du Congo, de corps de journalistes spécifiquement formés pour traiter ces questions.

**L.P :** ***Comment peut-on éviter ces ratés ou incohérences ?***

**V.I.E :** Il n'est ni possible, ni convenable de comprendre ou d'interpréter, en vue de commenter une décision de justice, si l'on ne maîtrise pas le jargon judiciaire. Les juges francophones ou congolais écrivent tous en français certes, mais les mots utilisés dans leur jugement ou toutes autres décisions rendues par eux, n'ont pas pour la plupart le sens usuel du langage ordinaire. En exemple, un défaut en français est une absence de ce qui est nécessaire ou désirable. En droit processuel, un défaut signifie le fait qu'une citation (convocation en justice) n'a pas été délivrée à la personne du défendeur (personne que l'on assigne ou porte en justice, son adversaire) et la décision à cause de cette absence du défendeur, sera dite par défaut…Dans des pays plus avancés, le Ministère de la communication et des médias, ainsi que celui de la Justice coopèrent sur les informations sujettes aux procédures en cours, soit au cas nécessitant l'intervention de la justice pour passer l'information de manière correcte via les communications officielles faites par le Ministères de tutelle concerné. Il existe en outre ce qu'on appelle des chroniqueurs judiciaires ou journalistes formés à la tâche.

**L.P :** ***Quelle contribution apportez-vous dans votre manuel en préparation sur la question ?***

**V.I.E :** En ce qui concerne ce manuel, je m'accentue sur la question qui régit la relation des médias avec la justice et celle de la justice avec les médias en République du Congo.

**Propos recueillis par**
**Ernest Otsouanga**

# LES ENJEUX DE LA COP 26

**Les regards du monde entier sont rivés sur Glasgow en Ecosse où les chefs d'Etat, les responsables des institutions internationales, les scientifiques et les représentants de la société civile devront s'entendre sur les mesures à prendre en vue de stopper la dégradation de la situation climatique de notre planète. Ceci dans le cadre de la 26ème conférence internationale des Nations-Unies sur les changements climatiques. La rencontre est d'autant plus attendu que les effets du rechauffement climatique se font de plus en plus sentir. Les experts se réfèrent aux catastrophes naturelles enregistrées dans le monde ces derniers temps. Mais au de- là de cette actualité, les débats porteront sur l'aide à consentir aux pays dont la forêt est la source essentielle du revenu national.**

Les pollueurs sont principalement les grands pays industriels qui en raison de leur mode de production et de vie rejettent beaucoup de gaz carbonique dans l'atmosphère et d'autres gaz à effet de serre. Ces pays pressent ceux en développement de faire des efforts en vue de ne plus détruire les forêts de peur que le gaz carbonique qu'elles renferment ne vienne grossir celui qui est déjà dans l'atmosphère. Mais en même temps cette destruction des forêts est de nature à priver la terre des moyens de le capter. Notamment par le phénomène de la photosynthèse. Les tourbières sont des puits de carbones. Leur destruction entrainerait le rejet d'une quantité énorme de gaz carbonique dans l'atmosphère. Les pays en développement qui subissent cette pollution ne s'opposent pas formellement à cette sollicitation des puissances industrielles mais ils exigent leur accompagnement technique et financier. C'est le sens du combat qu'entend mener la commission climat du bassin du lors de cette rencontre de Glasgow à travers la promotion du fonds bleu. Dans l'esprit de ses initiateurs, le fonds bleu devrait être l'outil financier de la commission. Pour faire remarquer que la situation n'est pas gaie pour la planète, les puits de carbones dans les zones marécageuses entre les deux Congo renferment plus de 30 milliards de tonnes de Co2. Certaines zones contiendraient du pétrole. La tentation est grande de tirer profit d'une telle manne qui sommeille au fond des marécages alors que les besoins du développement sont grands. Des pays peu n'ont pas pu résister et ont cédé à la tentation. Ils ont commencé à grignoter un peu ces zones tourbières. Mais ils ont délimité les limites de l'exploitation. Cependant, ces pays, membres de la commission climat du bassin du Congo, entendent saisir cette opportunité offerte par la conférence de Glasgow en vue de souligner leur impatience. Les puissances ont promis depuis des conférences antérieures, un accompagnement financier, mais aucun centime n'est jamais sorti de leurs poches. Pendant ce temps, les pays en développement ont élevé leurs attentes. L'enveloppe demandée sera beaucoup plus cossue. On croise tous les doigts pour que les parties trouvent un compromis pour sauver la planète, si on peut encore la sauver. En tout cas de nombreuses voix à travers le monde, pensant que cette conférence est la dernière chance pour la terre.

**L.L.**

Déclaration de patrimoine

# LE GOUVERNEMENT ET LES MEMBRES DE LA COUR SUPRÊME PASSENT À L'ACTE

**Mieux vaut tard que jamais, la loi n°4-2019 du 7 février 2019 relative à la déclaration de patrimoine est finalement entrée en application. En effet, les membres du gouvernement conduits par le premier ministre Anatole Collinet Makosso et ceux de la Cour Suprême rangés derrière le premier président de cette institution Henri Bouka, ont procédé lundi 25 octobre 2021 à la déclaration de leurs biens meubles et immeubles, bâtis ou non au Congo et à l'étranger. En rappel, cette loi exige à tout citoyen élu ou nommé à une très haute fonction publique de déclarer son patrimoine au moment de sa prise de fonction et de la cessation de celle-ci. Notons que cette loi s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'enrichissement illicite.**

L'audience publique spéciale solennelle de déclaration de patrimoine s'est déroulée en deux temps au palais de justice. C'est le gouvernement avec à sa tête le premier ministre Anatole Collinet Makosso qui s'est acquitté en premier de cette obligation constitutionnelle. Tous les ministres présents à Brazzaville dont le chef du gouvernement qui leur a toujours demandé de prêcher par l'exemple, ont déclaré à tour de rôle leur patrimoine, devant la Cour suprême, conformément à l'article 55 de la Constitution du 25 octobre 2015. Le chef du gouvernement ayant fait de la bonne gouvernance son cheval de bataille, a eu des mots appropriés pour parler de cette exigence morale et réglementaire. Il a qualifié cet instant en ces termes : « *c'est d'abord un acte de responsabilité, un engagement à la sincérité, à l'humilité, à la probité. C'est à cela que le peuple nous a astreint, lorsqu'il portait sur les fonts baptismaux la Constitution du 25 octobre 2015* ».

Parlant de la coïncidence de la date de déclaration de patrimoine le 25 octobre 2021 avec celle du référendum du 25 octobre 2015 ayant consacré la déclaration de patrimoine, le premier ministre affirme qu'il s'agit d'un beau cadeau d'anniversaire, d'un grand hommage au peuple congolais qui avait voté pour cette Constitution le 25 octobre 2015. Dans les mêmes directions, il indique : « *les membres du gouvernement qui m'ont accompagné, ont voulu témoigner leur sens d'humilité, de sincérité et de probité au peuple congolais. J'espère que toutes les autres autorités élues ou nommées à de très hautes fonctions vont emboiter le pas, comme l'a fait monsieur le premier président de la Cour suprême*».

Au terme de l'audience publique spéciale solennelle, le premier président de la Cour suprême a indiqué en substance que cette cérémonie était destinée à la réception des déclarations de patrimoine des personnalités élues ou nommées à de hautes fonctions publiques et soumisses à cette obligation au moment de la prise de leurs fonctions et à la cessation de celles-ci.

***Le Premier ministre remet sa déclaration au 1er Président de la Cour suprême***

Peu après le passage du premier ministre et des membres du gouvernement devant la Cour suprême, le tour était revenu aux membres de cette institution d'accomplir cette tâche. Comme quoi, le vœu du premier ministre Anatole Collinet Makosso de voir les autres autorités congolaises promues à de très hautes fonctions publiques leur emboiter le pas, a été exaucé. C'est à 14 heures très précises, qu'a eu lieu l'audience publique spéciale solennelle des membres de la Cour suprême. Notons que la déclaration de patrimoine du premier président de la Cour suprême Henri Bouka et des autres membres ont été reçues par le vice-président de cette institution Alphonse Dinard Moubangat Moukondzi. Recevant la déclaration du premier président de la Cour suprême, il a déclaré: « *monsieur le président, je vous donne acte de votre déclaration de patrimoine. Je m'engage à enregistrer et à faire déposer cette déclaration au greffe de la Cour suprême et le récépissé qu'on vous a remis, copie sera envoyée au niveau du secrétariat général du gouvernement pour être enregistrée au journal officiel* ».

Aux termes de la loi 4-2019 du 7 février 2019, toute autorité assujettie à l'obligation de déclaration de patrimoine, « *n'ayant pas fait de déclaration ou ayant fait une fausse déclaration du patrimoine ou encore ayant dissimulé toute ou partie de son patrimoine, est punie d'une amende pouvant atteindre le quart de la valeur du patrimoine dissimulé* ». Dans la perspective d'éviter tout contentieux avec le législateur, la possibilité est toutefois donnée aux autorités élues ou nommées à de hautes fonctions publiques de formuler des observations sur l'évolution de leur patrimoine. Ainsi, les hauts fonctionnaires promus, savent à quoi s'en tenir. La loi couvre à la fois les biens bâtis et non bâtis au Congo et à l'étranger. Il convient de signaler que c'est pour la première fois que les ministres et le premier ministre se livrent à cet exercice devant la Cour suprême. En rappel, l'accomplissement de cette obligation constitutionnelle fait partie des promesses du premier ministre Anatole Collinet Makosso, faites au cours de la présentation du programme d'action du gouvernement devant l'Assemblée nationale, le 21 juin 2021.

**Patrick Yandza**

***Les membres du gouvernement à la sortie de l'audience solennelle***

Wildan Legrand Obounghat

# « CE N'EST PAS FACILE D'ÊTRE AU SERVICE DES AUTRES »

**A presqu'un an d'activités, la Synergie pour mieux vivre ensemble à Djiri (SYMVED) mobilise des centaines de membres et des milliers des sympathisants. Elle devient une des associations à but non lucratif les plus actives du 9ème arrondissement de Brazzaville. Au service des autres, son président le docteur Wildan Legrand Obounghat parle de son expérience dans cette interview qu'il a bien voulue nous accorder. En effet, l'enseignant chercheur à l'université Marien Ngouabi n'exclut aucun créneau pour servir la nation. Il balaie d'un revers de main les préjugés et jure qu'il œuvrera pour que la santé, la culture et l'éducation trouvent toute leur place à Djiri.**

**Le Patriote :** ***Est-ce parce qu'il y a crise du mieux vivre-ensemble qu'est née votre association ?***
**W.L.O :** Le vivre-ensemble ne pose pas de problème à Djiri. Il ne saurait poser problème non plus dans notre pays qui est un Etat indivisible. Ce n'est pas parce que le vivre-ensemble ne pose pas de problème qu'on va s'interdire de rappeler notre appartenance à un même territoire sous la même autorité. Et qu'à ce titre nous nous devons la solidarité.

**L.P :** ***Votre association a-t-elle une raison sociale ?***
**W.L.O :** Ne présentez pas la situation sous cet angle. Aucune action pour le bien de la communauté n'est inutile. Ce n'est pas facile d'être au service des autres. Je crois qu'on devrait plutôt nous encourager, surtout que nous nous regroupons avec nos modestes moyens et bien sûr, grâce aux dons

et legs des bonnes volontés qui nous accompagnent dans cette aventure. Mais nous sentons de la reconnaissance de la part des populations de Djiri. Elles nous encouragent d'en faire davantage.

**L.P :** ***Ne voyez-vous pas les choses en petit quand vous réduisez le mieux vivre-ensemble au transport des candidats aux examens d'Etat ?***
***W.L.O :*** Cette action fait partie de nos objectifs. Mais c'est tronquer les faits quand on présente les choses de cette façon. Le transport des candidats aux examens d'Etat est l'une des actions contenues dans notre feuille de route. Récemment la SYMVED a organisé le tournoi de football à Djiri. Nous préparons l'an un de notre existence, mais en ce court temps, nous avons mené bien d'activités. A la sortie par exemple, nous avons fait un geste au profit de l'administration de notre arrondissement. Depuis lors, nous sommes toujours en action en faveur de nos concitoyens qui sont mieux placés pour en parler.

**L.P :** ***Comment entrevoyez-vous le mieux vivre-ensemble ?***
**W.L.O :** Le mieux vivre-ensemble est un état d'esprit avant tout. Il ne se résume pas en nos modestes gestes. Mais nous comprenons que le fait que nous soyons de Djiri, un des arrondissements des plus cosmopolites de Brazzaville, nous magnifions ce fait. Vous n'oubliez pas que nous avons été debout, mobilisés et avons fait le porte-à-porte pour amener nos concitoyens à se faire inscrire sur les listes électorales, prélude à la présidentielle 2021. Les archives parlent d'elles-mêmes. Nous avons été le seul mouvement citoyen à faire cet exercice. Bien avant la présidentielle, nous avions organisé une grande rencontre citoyenne consacrée à la nécessité de préserver la paix en cette période. La liste de nos actions est longue. Mais ce qui nous préoccupe, c'est le bénéfice qu'on en tire pour l'avenir. Le mieux vivre-ensemble ne se limite pas aux actions visibles. Demandez par exemple aux populations comment elles ont accueilli la passerelle que nous avons réalisée à la frontière avec Makabandilou. Elle ne profite pas seulement à Djiri.

**L.P :** ***Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à créer cette association et qui vous soutient?***
**W.L.O :** En tant que citoyens, nous sommes appelés à participer à la vie de la nation. Mais dire qu'il y aurait un politicien qui tirerait les ficèles dans la perspective des locales et législatives prévues dans huit mois est une mauvaise intention. Nous sommes des citoyens libres et organisés en association apolitique. Tout a un prix. Loin de faire le bilan financier de notre apport au bien-être communautaire, nous rappelons juste qu'il y a des Djiriens de cœur qui nous soutiennent. Nous en sommes très reconnaissants à leur égard.

**L.P :** ***Cela exclut-il que vous nourrissiez des ambitions politiques personnelles à Djiri ?***
**W.L.O :** Il me parait prématuré de déballer mes ambitions politiques à ce stade et dans le cadre de cette interview. J'ai une profession qui me passionne tant. Je suis aussi au service de la République et la sers d'une manière ou d'une autre. En décidant de créer la SYMVED, nous avions à l'esprit l'ambition de soulager tant soit peu, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Moi aussi, je vis à Djiri et j'en brave constamment.

**Propos suscités par Marlène Samba**

# LE FIDA APPROUVE UN FINANCEMENT DE 24,15 MILLIONS DE DOLLARS POUR LE PAJE

**Le Fonds international de développement agricole (Fida) va octroyer 24,15 millions de dollars pour la mise en œuvre du projet agriculture jeune et entreprenariat (Paje).**

***Les officiels lors de la revue de la coopération Congo-Fida***

Cette annonce a été faite récemment à Brazzaville par le directeur pays de cette institution, M. Valentine Achancho, au cours de la revue annuelle du portefeuille de coopération du Fida avec le Congo. Ce projet va promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes et des groupes vulnérables impliqués dans des activités créatrices de revenus et d'emplois dans les chaînes de valeurs agroalimentaires rentables.
« Le projet agriculture jeune et entreprenariat est un projet rénovateur basé sur l'agriculture et le développement de la transformation agricole. Il concerne la commercialisation, le stockage et la transformation », a-t-il expliqué.
Le but du Paje est de permettre le renforcement des chaînes de valeurs locales, de réduire la pauvreté rurale et d'accroître les opportunités économiques. Le financement se fera en deux phases pour une durée de trois ans chacune. Pour la première phase, le Fida va débloquer 6,32 millions d'euros et 6,59 millions d'euros pour la deuxième.
Selon M. Achancho, le Paje va améliorer, entre autres, les relations commerciales entre les Pme de l'agro-industrie et les institutions financières nationales. Il va aussi renforcer la volonté des institutions financières locales de développer des offres de crédit et autres produits financiers pour les entreprises agroalimentaires.
Le projet va cibler directement 127.000 bénéficiaires, dont 60% de jeunes, 50% de femmes, 2% de personnes avec handicap et 2% de personnes autochtones. Il va créer 3.650 emplois, 765 entreprises rurales déclarant augmenter le profit, 50.880 petits exploitants utilisant les produits ou services financiers adaptés et 10.415 bénéficiaires pour l'amélioration de leurs connaissances et pratiques agricoles et productions orientées vers le marché.
Ouvrant les travaux, le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, M. Paul Valentin Ngobo, a fait savoir que toutes ces interventions du Fida s'inscrivent dans le cadre du Programme d'options stratégiques pour le pays (Cosop), élaboré par le Congo en partenariat avec le Fida.
Le Fida contribue depuis 1983 au financement de 9 projets et programmes de développement rural au Congo pour un montant de 68,12 millions de dollars américains, ayant directement bénéficié à 142.148 ménages ruraux.

**G.N.**

# LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS ET LEURS EFFETS PERVERS

**Le Congo, à l'instar des pays qui sont répertoriés comme pays en développement, est confronté à la lancinante question du financement de son économie. En vue de surmonter ce lourd handicap, le gouvernement explore et exploite les possibilités de financement qui se présentent au plan international. Au nombre d'entre elles, se trouvent les investissements directs étrangers. On peut affirmer sans peur d'être contredit que sur ce plan, le pays avance plutôt bien. L'engouement des investisseurs étrangers pour le Congo est loin d'être un mirage. Le listing des responsables de firmes qui se bousculent au portillon dans l'espoir d'arracher une part de marché dans notre pays connait une évolution exponentielle. Si ce mode de financement, généralement privé, est propre à stimuler sensiblement l'économie congolaise mais il peut également y induire des effets pervers. Ceci dans l'hypothèse où la protection de la production nationale viendrait à passer sous les radars des négociateurs du gouvernement.**

Il faudrait, à prime abord, se rappeler que les investissements directs étrangers constituent des mouvements internationaux de capitaux destinés à la création et au développement des filiales à l'étranger. Ils peuvent également contribuer à exercer le contrôle d'une entreprise hors de leur origine. Ceci dit, les effets pervers des investissements indirects étrangers se produisent lorsque ces derniers sont orientés vers des secteurs dans lesquels le pays dispose déjà des avantages indéniables et exploités. Il peut en découler une concurrence susceptible de déboucher sur le phénomène d'éviction.

### Une concurrence à armes inégales

Face à la puissance des firmes multinationales, les industries locales, moins pourvues, se trouvant dans le même secteur que celui investi par ces multinationales, s'écrouleraient, entrainant la chute de leur production et la suppression des emplois. En somme, un face à face entre un pot de fer et un pot de terre. Ainsi, les multinationales trôneraient après avoir évincé les industries locales installées depuis des lustres. Cette éviction déboucherait certes, sur la qualité des services ou de la production du fait de nouveaux arrivants mais elle ne ferait pas accroitre le secteur des affaires. Il y aurait simplement substitution. Bien pire, cette concurrence à armes inégales, serait préjudiciable à l'éclosion des compétences nationales. Le rêve de voir émerger de jeunes capitaines d'industrie congolais s'envolerait. Des jeunes, à la tête de certaines entreprises publiques, caressent cette ambition légitime, avec l'espoir d'un coup de pouce de l'Etat.

### Tirer profit des I.D.E.

Le recours aux investissements directs étrangers n'est pas entrepris pour parvenir à la destruction du tissu industriel existant, encore moins à celle des emplois. L'intérêt, en recourant aux investissements directs étrangers, est au contraire, d'épaissir ce tissu en vue de résorber le chômage, de relever le niveau des recettes fiscales. Mais aussi de pouvoir tirer profit du transfert des technologies inhérent à l'implantation de ces multinationales, indispensable à l'acquisition de l'expertise nationale. Bref, tous ingrédients qui contribuent au développement du capital humain dans notre pays. La préoccupation de renforcer son Pib n'est pas loin de cet intérêt. La stratégie destinée à profiter au maximum des avantages des investissements directs étrangers devrait éviter d'en faire un dogme.

### Protéger la production nationale et l'emploi

Ces investissements ne pourraient être efficaces que s'ils sont, entre autres, inspirés par le souci de protéger la production nationale et par conséquent les emplois. Pour qu'il en soit ainsi, le choix devrait se faire en fonction des besoins de l'économie nationale. Aujourd'hui, il n'est pas excessif d'avancer que le secteur du ciment dans notre pays n'est plus déficitaire. Affirmer tout haut, du point de vue de ce produit, que le Congo est devenu autosuffisant, ne scandaliserait personne. Au contraire, il serait plutôt scandaleux d'apprendre que des individus envisagent d'en importer. Les importations du ciment ont ''rendu l'âme'' il y'a bien longtemps. Avec le nombre de cimenterie actuel, on peut soutenir que ce secteur a retrouvé ses équilibres. L'offre coïncide à peu près à la demande. Dangoté cement, le dernier cimentier à être installé dans le pays, prévoit, à lui tout seul, de porter sa production à 1,5 millions de tonnes par an en vue de répondre à 75% de la demande nationale. Dans ces conditions, faire de nouveau, appel à des investissements directs étrangers pour qu'ils s'installent dans la cimenterie, reviendrait à rompre ces équilibres, du reste fragiles. On réveillerait ainsi les vieux démons des investissements directs étrangers. En l'occurrence, le phénomène de l'éviction. Les seuls investissements judicieux dans ce secteur, tenant compte de son état de santé actuel quelque peu reluisant, seraient ceux pouvant être envisagés pour le renouvellement de l'appareil de production d'une unité de cimenterie suffisamment amorti. Ou encore ceux répondant aux besoins d'accroissement ou d'amélioration de sa production. Ceci serait valable pour tous les secteurs économiques dont les clignotants sont au vert.

*Le siège de Congo-Télécom à Pointe-Noire*

Orientés les investisseurs vers des secteurs lourds

Il existe des secteurs nombreux et varies dans lesquels les investissements directs étrangers peuvent trouver à s'employer aisément sans pour autant générer les conditions d'apparition des effets pervers tel que décrits dans les lignes précédentes. Le secteur comme celui de l'eau et de l'électricité continue depuis des décennies de trainer des déficits incommensurables, au grand désespoir de la population, les transports urbains. Le pays, à l'instigation du chef de l'Etat, s'emploie à initier une nouvelle vision de l'agriculture au Congo ouvrant ainsi des perspectives à l'émergence d'une agro-industrie, l'industrie extractive et de transformation a besoin de suffisamment d'énergie. Les barrages hydrauliques ou d'autres sources d'énergie peuvent satisfaire ce besoin. Des experts prédisent avec conviction que le coton deviendra le pétrole de demain. Ce, en raison des imputations fondées aux sources d'énergie fossile. Le sol congolais, faut-il le rappeler, se prête bien à la culture du coton.

Autant des secteurs qui devraient inspirer les négociateurs du gouvernement dans leurs discussions avec les investisseurs et in fine éloigner le spectre destructeur des effets pervers des investissements directs étrangers.

**Laurent Lepossi**

## NUMÉROS UTILES
(urgences)

Police secours : 117

Sapeurs pompiers : 118 / 05 516 89 89

Pompes funèbres de Pointe-Noire 05 573 32 15

Pompes funèbres municipales de Braazzaville 06 662 53 00

Pompes funèbres de Makélékélé 06 660 60 79

Hôpital Central des Armés M.M.: 06 654 91 32

EEC : 42.42. Sce technique : 05 677 40 00

LCDE - Sce technique 05 648 40 60 - 06 644 28 43 - 05 553 62 48

CORAF : 06 654 06 62

Radio Congo : 05 582 32 73

Commissariat de Police de Moukoundzi-Ngouaka 06 624 57 93

Commissariat de Police de Ouenzé 2 : 06 620 18 57

Commissariat de Police de la Coupole : 22 400 02 21

Commissariat de Police de Poto-Poto : 06 852 08 91

Association des consommateurs : 05 522 39 00

Zones économiques spéciales

# « NOUS AVONS SUSCITÉ PAS MAL D'ENTREPRISES À L'EXTÉRIEUR »

## Dixit Emile Ouosso

**Les quatre zones économiques spéciales du Congo prennent peu à peu corps ces derniers temps. Emile Ouosso, ministre en charge de ces zones et de la diversification économique est sur tous les fronts pour en garantir l'éclosion tant attendue. Les visites de terrain et l'imprégnation de l'expérience de quelques réussites africaines lui ont donné toute la lumière sur les forces et les faiblesses de cette initiative congolaise qui est à son quatrième ministre actuellement. Le ministre en charge des ZES tient à faire la différence avec ses prédécesseurs en privilégiant le pragmatisme. Récemment, le ministre d'Etat Pierre Mabiala a procédé à la délimitation physique des terrains réservés à ces zones et remis au ministre Emile Ouosso des actes affectataires. Dans cette interview, il informe que des entreprises étrangères et des opérateurs nationaux frappent déjà à la porte.**

**Le Patriote :** ***Etes-vous obligés de délimiter physiquement les zones économiques spéciales ?***

**Emile Ouosso :** La délimitation physique est une opération qui circonscrit l'espace dédié aux zones économiques spéciales. Tout comme un citoyen qui achète une parcelle de terrain doit en prendre les dimensions et se faire établir le titre foncier, seul document qui lui confère définitivement la propriété foncière. Une terre devient propriété des zones économiques spéciales à partir de l'acte affectataire. C'est un document sur la base duquel nous pouvons amener les investisseurs et leur indiquer l'espace sur lequel ils peuvent déployer leurs activités. A Pointe-Noire par exemple, le ministre d'Etat Pierre Mabiala a dégagé deux kilomètres carrés dans l'emprise B pour la construction d'une raffinerie. Les travaux sont en cours parce que la terre a été rendue disponible.

**L.P. :** ***A quoi serviront les autres espaces rendus disponibles dans la capitale économique ?***

**E.O. :** Nous avons reçu 33 hectares à Pointe-Noire. Nous avons décidé d'implanter le complexe de transformation industrielle du bois. Nous calculons combien d'hectares résiduels resteront pour qu'on puisse proposer aux investisseurs qui commencent à arriver.

**L.P. :** ***Pourquoi n'en parlez-vous pas assez ?***

**E.O.** ***:*** Nous n'en faisons pas de la publicité pour l'instant, parce que beaucoup d'investisseurs peuvent arriver. Tant que quelqu'un ne pose pas ses bagages et ne sort pas de terre son usine, tout cela reste au plan de la théorie. Nous avons suscité pas mal d'entreprises à l'extérieur. Elles ont commencé à venir depuis le 25 octobre 2021. Il y en a qui ont envoyé des équipes pour des études de trois mois, préludes à leur implantation. Des Congolais sont aussi intéressés et nous les encourageons.

**L.P. :** ***Est-ce une démarche propre à la République du Congo ?***

**E.O. :** Partout, la délimitation est un travail en amont de ce qui peut être fait dans une zone économique spéciale. Nous avons vu l'expérience du Bénin, du Togo…C'est la même démarche opérationnelle. Il y a d'abord l'acquisition de la terre, l'arrivée de l'investisseur puis celle du développeur. La terre est affectée à ceux qui veulent la prendre pour des projets précis. Nous suivons le même chemin. On est à la tâche. On attend qu'on ait planté pour que ça pousse et quand on récolte c'est plus visible. Quand on plante, souvent on le fait en silence. C'est à la cueillette qu'on fait beaucoup de bruit, parce que tout le monde est content.

**L.P. :** ***Que retenir de la zone Oyo-Ollombo où la délimitation physique a été réalisée ?***

**E.O. :** Nous aurons par exemple une zone agricole au sud de l'aéroport avec des spéculations bien définies. En face, se développera le projet de la grande ville où vivront les ouvriers des usines, les contremaitres, les directeurs généraux et les président des conseils d'administration. Toutes les commodités seront réunies sur place, afin qu'ils s'occupent exclusivement de la rentabilité de leurs industries installées.

**L.P :** ***En savez-vous davantage sur la famille réclamant sa propriété en plein domaine portuaire d'Oyo avec des inscriptions « attention, réserve de la famille Biala » ?***

**E.O. :** Avant la construction du port d'Oyo, il y a eu un débat comme ça. La famille Biala sait que l'administration est à sa disposition. Qu'elle apporte les preuves de sa propriété. Le Congo n'est pas un Etat arbitraire. Il y'a des lois à respecter. On examinera le dossier. Si tel est le cas, on trouvera des solutions. Si tel n'est pas le cas, le ministre Mabiala est là pour trancher, tel qu'il l'a fait à Pointe-Noire et à Owando. Mettre une plaque ce n'est pas compliqué, mais il faut encore la justifier. Laissons travailler notre cadastre qui est très compétent pour cela.

**L.P :** ***La diversification économique est-elle la panacée pour le décollage de l'économie?***

**E.O. :** Le président de la République a répondu à sa manière au problème du Congo qui est la dépendance au pétrole. Il nourrit cette vision depuis des années et la concrétise depuis 2016 dans son programme de société. C'est-à-dire, sortir de l'ancienne théorie du commerce international qui faisait que le Congo, pays producteur du pétrole, ne faisait rien d'autre.

**L.P :** ***Que préconise le président de la République à cet effet ?***

**E.O.:** Sa réponse est qu'on doit sortir du tout pétrole, pour nous mettre à l'abri des secousses récurrentes de la baisse du coût des matières premières. En même temps, nous allons relancer notre économie. Dans le passé, le Congo excellait dans l'agriculture. Aujourd'hui, il a complètement régressé par exemple en matière de café, cacao… Il faut relancer cela. C'est un gage de notre indépendance alimentaire. Notre ambition est que nos super marchés soient garnis de la tomate, de l'oignon, des légumes…produits et cueillis au Congo, au lieu de voir tout le temps dans les rayons, les produits importés, alors que nous-mêmes pouvons en produire. Nous avons les meilleures terres, un bon climat et un bon réseau hydrographique. Il n'y a donc pas de raison que nous ne pouvons pas le faire. C'est à notre portée. Voilà pourquoi, nous n'attendons pas que le ministre d'Etat Pierre Mabiala ait des milliards pour exproprier tous les concernés avant de commencer. Dès qu'un peu d'espace se libère, nous nous mettons au travail.

**Propos transcrits par**
**Ernest Otsouanga**

| BRAZZAVILE à destination de | ADULTES | ENFANTS | BRAZZAVILE à destination de | ADULTES | ENFANTS |
|---|---|---|---|---|---|
| NGO | 6.000 | 5.000 | MAKOUA | 15.000 | 12.000 |
| GAMBOMA | 8.000 | 6.000 | MAMBILI | 17.000 | 15.000 |
| INKOUELE | 8.000 | 6.000 | KETA | 18.000 | 17.000 |
| OLLOMBO | 9.000 | 7.000 | OUESSO | 20.000 | 15.000 |
| OYO | 10.000 | 8.000 | SEMBE | 23.000 | 20.000 |
| OBOUYA | 11.000 | 9.000 | SOUANKE | 25.000 | 23.000 |
| OWANDO | 12.000 | 10.000 | CABOSSE | 27.000 | 25.000 |
| | | | NTAM CONGO | 30.000 | 25.000 |

# LE CONGO PART CONFIANT AU 4ème CYCLE DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE DES DROITS DE L'HOMME

**Les 193 Etats des Nations unies s'apprêtent à passer le 4ème cycle de l'examen périodique universel des droits de l'homme. Le Congo qui travaille à l'amélioration et à la protection effective de ces acquis, y participera avec plus d'assurance, de conviction et de confiance.**

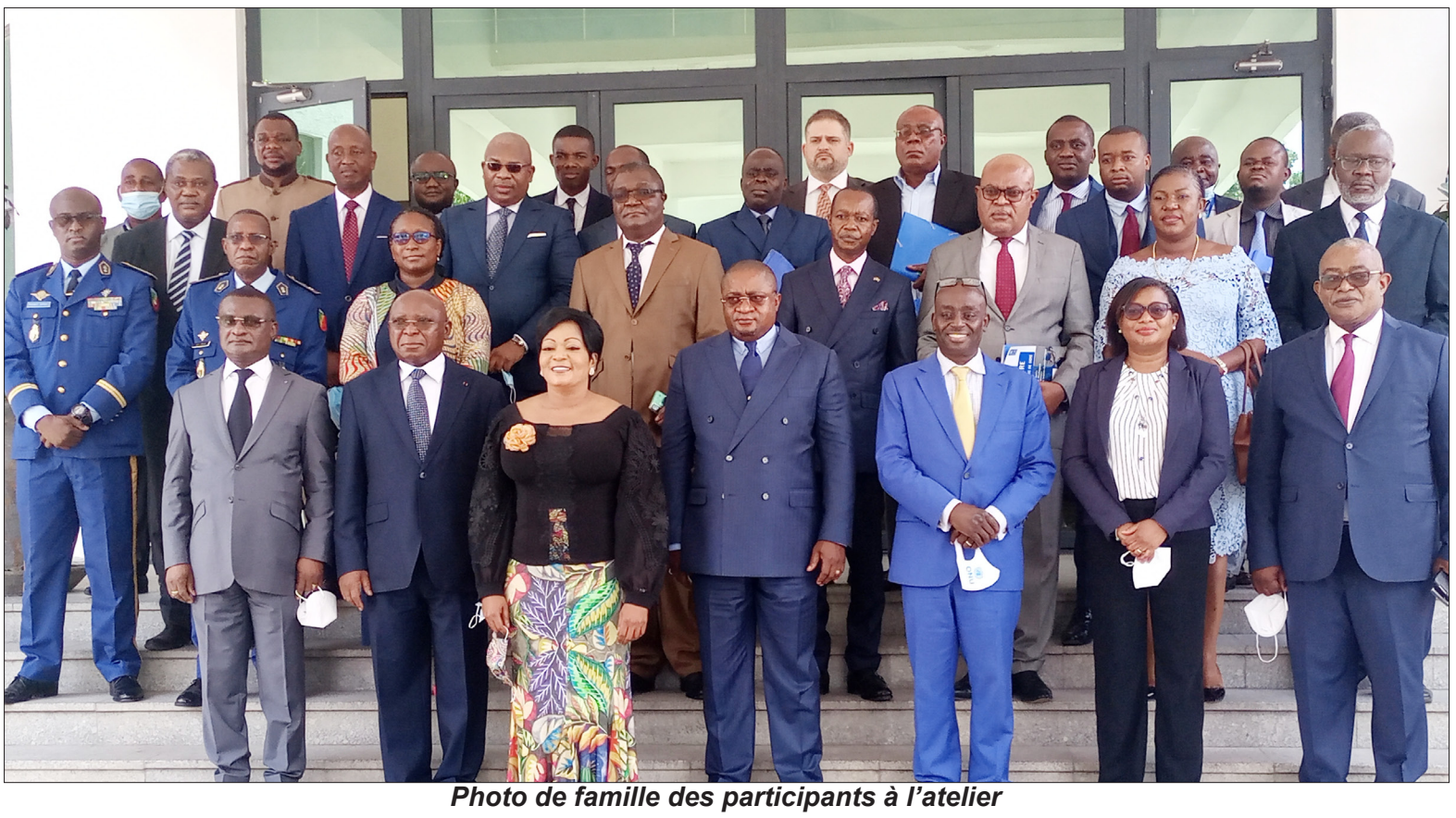

*Photo de famille des participants à l'atelier*

C'est pour préparer cette rencontre que le ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ainsi que les agences du système des Nations unies en République du Congo ont organisé du 28 au 29 octobre 2021, un atelier technique, destiné à la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel par le Congo. Les représentants des ministères, le service national des statistiques, l'équipe des objectifs pour le développement durable, la commission nationale des droits de l'homme, la société civile et les partenaires clés dans la promotion et la protection des droits de l'homme ont passé en revue les recommandations telles que formulées par les pays membres du conseil des droits de l'homme. Cet atelier découle de la mise en œuvre de la recommandation 30-30 qui « *invite le Congo à solliciter l'appui international nécessaire à accroitre la capacité de la protection et de la promotion des droits de l'homme* ».

Les travaux en ateliers en plénière ont porté sur l'aperçu international de la protection des droits de l'homme, présentation du mandat et du fonctionnement de l'examen périodique universel, présentation des recommandations de l'EPU du troisième cycle, la revue de la réalisation desdites recommandations, élaboration de la feuille de route et les recommandations. Il s'est agi, pour Chris Mburu, coordonnateur résident des nations unies au Congo, de « *sensibiliser les participants sur les 188 recommandations acceptées par le Congo, identifier les recommandations réalisées et celles en cours de réalisation, en vue de mieux projeter le 4ème cycle* ». C'est dans cette optique que la session a plaidé pour l'intégration systématique des droits de l'homme dans tous les processus d'élaboration du plan national de développement et dans les accords de coopération bilatérale et multilatérale.

Selon les Nations unies, « *le Congo dispose d'un cadre normatif et législatif louable en matière des droits de l'homme, mais il est difficile d'en évaluer l'application pour cause de déficit dans le reportage* ». C'est pourquoi, le système des Nations unies réitère sa mobilisation pour un appui opérationnel afin que le Congo réalise des progrès significatifs dans le domaine des droits de l'homme. Le Congo qui a bien passé le 3ème cycle voici trois ans, aspire à faire davantage, estime Ange Aimé Wilfrid Bininga, ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones. Selon le ministre de la justice « *depuis 2019, au lendemain de son troisième passage, notre pays a entrepris le processus de mise en œuvre de ces recommandations. Les administrations publiques, les institutions des droits de l'homme, les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont reçu chacun en ce qui le concerne, la liste des recommandations qui relèvent de leur compétence* ».

Pour le gouvernement, cet atelier a été une occasion pour les structures impliquées, de mieux préparer le passage du Congo à la prochaine session. A cet effet, le ministre de la justice a promis que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour l'application stricte des conclusions qui découleront de ces assises, « *afin d'obtenir un résultat encore meilleur que celui obtenu lors du troisième passage* ». Il s'agit pour les différentes composantes, d'agir au quotidien, pour mieux défendre les droits qui nous protègent tous. Il s'agit entre autres de: « *nos droits économiques, nos droits politiques et nos droits sociaux* ». A ce stade, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) « *félicite le Congo pour l'adhésion et la ratification des textes internationaux en la matière. Mais, les efforts consentis dont la création d'une Commission nationale des droits de l'homme, doivent être poursuivis, pour l'amélioration et le suivi de ces acquis* ».

**Marlène Samba**

Département du Kouilou

# QUAND LA SOCIÉTÉ CHINOISE WING WAH POLLUE L'ENVIRONNEMENT ET VIOLE LES DROITS DES TRAVAILLEURS

**La société chinoise Wing Wah qui exploite le pétrole à quelques encablures du village Banga Cayo situé dans le district de Tchiamba Nzassi ne respecte pas les normes contenues dans le cahier de charges. En plus de cela, cette entreprise ne garantit pas les conditions de travail des ouvriers. Ces deux faits conjugués ont contraint le ministre des hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua de recevoir son directeur général Chao Sen et d'attirer son attention sur la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans l'exploitation du pétrole au Congo. La protection de l'environnement occupe une place de choix dans le programme de société du président de la République, Denis Sassou N'Guesso.**

*Le Dg Chao Sen reçu en audience par le ministre Bruno Jean Richard Itoua*

On pourrait affirmer qu'il s'agit d'un comportement commun à la majorité des sociétés chinoises qui exploitent des minerais au Congo. Ces sociétés violent allègrement les clauses de contrat qui les lient avec l'Etat congolais. Elles polluent sans sourciller l'environnement partout où ces sociétés exploitent soit de l'or, soit du pétrole. Le village Banga Cayo, dans le district de Tchiamba Nzassi, département du Kouilou en constitue la parfaite illustration. On trouve des traces du pétrole brut aussi bien dans le village que dans l'eau qui permet pourtant à la population de se désaltérer, de faire la vaisselle et de se laver. C'est donc une eau souillée et empoisonnée par cette société chinoise que les populations utilisent pour satisfaire leurs multiples besoins. En effet, cela fait huit ans que la société chinoise Wing Wah exploite le gisement pétrolier de Banga Cayo. Dans le cadre du suivi et évaluation de l'action de cette entreprise en matière sociale et d'environnement, l'administration des hydrocarbures sous l'autorité du ministre Bruno Jean Richard Itoua a entendu le directeur générale de cette société Chao Sen. Ce dernier a déclaré que « *nous reconnaissons que lors de nos travaux, il y a eu quelques problèmes au niveau environnemental et nous avons promis à monsieur le ministre que nous allons respecter les recommandations qui ont été émises* ». Le constat révèle malheureusement que la société Wing Wah n'en a pas fait cas.

De son côté, le ministre des hydrocarbures n'y est pas allé avec le dos de la cuiller pour parler au directeur général de la société chinoise Wing Wah. En effet, Bruno Jean Richard Itoua a demandé à cette société de respecter l'environnement comme le veut le président de la République. Il l'a dit sans langue de bois en ces termes : « *Le président Denis Sassou N'Guesso est l'un des plus grands défenseurs aujourd'hui de l'environnement. Dans quelques jours, il ira à Glasgow en Ecosse pour la COP 26. Ça sera une des voix les plus attendues. On ne peut pas à la fois être un artisan et fervent défenseur de l'environnement et laisser dans son pays, comme quelques uns veulent le faire croire, des entreprises qui ne respectent pas l'environnement*». Pour tout dire, le village de Banga Cayo situé sur la principale route par laquelle passent les gros camions transportant le brut exploité dans le voisinage en souffre énormément.

Il y a près de 200 milles de baril de pétrole par jour qui sortent des gisements pétroliers environnants. Un paysan du village Banga Cayo avait dénoncé le comportement irresponsable de la société Chao Sen en ces termes : « *nous souffrons vraiment à cause de Wing Wah. Les traces de pétrole que les camions laissent dans la rue sont transportées dans la rivière dès qu'il pleut. Les enfants boivent de l'eau de la rivière. Comment allons-nous faire. On sera tous malades. Ces chinois ne nous écoutent pas* ». La société Wing Wah ne transgresse pas que l'environnement. Elle viole impunément les droits des travailleurs. Excédés par ce comportement, les travailleurs de cette société avaient observé une grève pacifique de quelques heures le mercredi 27 octobre 2021. Ils avaient promis avant de lancer leur mouvement que cet arrêt de travail sera sans violence, ni détérioration du patrimoine. C'est le minimum qu'ils peuvaient faire au regard de la violation de leurs droits. La société Wing Wah brille par des intimidations et le chantage. En définitive, elle n'est pas une société responsable.

**PY**

# PROTEGER LES CONSOMMATEURS CONTRE LES PRODUITS IMPORTES NON CONFORMES

**Le ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé, Antoine Nicéphore Fylla Saint Eudes, a échangé récemment à Brazzaville, avec le vice-président « Service aux gouvernements et commerce international » du bureau Veritas, M. Stéphane Gaudechon, sur la protection des consommateurs quant à l'importation des produits non conformes.**

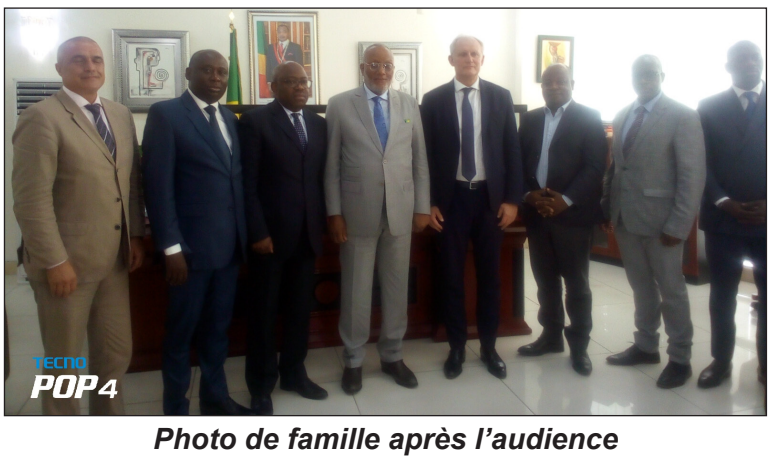


*Photo de famille après l'audience*

« *C'est un projet extrêmement important et sensible, destiné à assurer la protection des consommateurs congolais vis-à-vis de l'importation des marchandises. Il appartient au ministre de concevoir le périmètre qui doit globalement être le plus large possible* », a dit M. Gaudechon à l'issue de l'audience. Il a reprécisé qu'il est actuellement important d'assurer la vérification des marchandises qui rentrent au pays et de s'assurer de leur conformité aux normes internationales, régionales et aux spécificités locales.

Interrogé sur la possibilité de créer des laboratoires, le vice-président « *Service aux gouvernements et commerce international* » du bureau Veritas a indiqué que la préoccupation est d'assurer le contrôle au départ des marchandises, c'est-à-dire dans les pays d'importation. « *Le contrôle à demeure n'est pas souhaitable pour différentes raisons. En revanche, les laboratoires qui sont au Congo ont un rôle à jouer incontestablement, en coordination avec l'Agence congolaise de normalisation et la qualité (Aconoc), pour faire en sorte qu'il existe des contrôles inopinés sur la façon dont est opéré ce type de programme de vérification de la conformité* », a expliqué M. Gaudechon.

De son avis, il s'agit d'un programme qui pourrait être très bénéfique en République du Congo qui importe chaque année pour plus de 700 milliards de Fcfa. En effet, il permettra au pays d'avoir une idée nette sur la qualité des produits avant leur entrée sur son territoire national.

Mise en place par le gouvernement, l'Aconoc entend jouer sa partition dans le cadre de la réalisation de ce programme. « *Pour ce qui est des contrats à signer, nous allons travailler avec Veritas afin de nous assurer que tout produit en provenance de l'étranger soit de bonne qualité. Après les analyses, le partenaire enverra des rapports, sur la base desquels l'Aconoc délivrera des certificats, dont les copies seront envoyées aux services des douanes et du commerce* », a déclaré le directeur général de l'Aconoc, M. Jean-Jacques Ngoko-Mouyabi.

**Gulit Ngou**

# L'OUVERTURE ANARCHIQUE DES ÉCOLES PRIVÉES ET L'EFFONDREMENT DU NIVEAU SCOLAIRE

**L'école privée est considérée comme le complément indispensable du système public par son apport important à la scolarisation des jeunes. Elle a permis au secteur de l'enseignement de prendre de grandes proportions au Congo, notamment avec l'ouverture de nombreux établissements sur le territoire national. Mais, certains de ces établissements naissent dans des conditions qui décrédibilisent à la fois l'école, en tant que structure de formation, les diplômes délivrés aux impétrants, ainsi que les produits qui en sortent. Souvent placés devant le fait accompli, le ministère en charge de l'éducation, les associations des consommateurs, ainsi que les parents d'élèves sont contrariés par le visage flatteur de ces établissements et la qualité peu fiable de l'offre scolaire.**

Après une longue période d'hibernation à cause de la nationalisation de l'enseignement, le secteur privé de l'éducation connaît une nette explosion au Congo, suite à la réhabilitation de ce secteur en 1990. Depuis lors, les effectifs de l'enseignement privé, n'ont fait qu'augmenter, en raison de l'ouverture anarchique des écoles appelées abusivement « *complexes scolaires* ». A en juger par la promiscuité des lieux, ces écoles sont tout, sauf des centres d'apprentissage, d'éducation ou de formation pour les enfants. Créées au gré de leurs promoteurs, non pour contribuer à améliorer l'offre scolaire, en volant au secours du secteur public, ces écoles sont en réalité, des pièges à argent. Souvent, elles portent les noms de prestigieux hommes de lettres ou philosophes pour séduire : René Descartes, Thalès de Millet, Victor Hugo, Camara Laye, Charles Baudelaire, Montesquieu, Emile Zola… Parfois, ces écoles-champignons portent des fantaisistes, mais aussi flatteurs comme « *centre anti-échec ; grenier du savoir ; clé de la réussite…* » Des noms créés de toutes pièces pour attirer le maximum d'élèves possibles et engranger les recettes qui vont avec.

*Une vue des promoteurs des écoles privées en assemblée générale*

Tout compte fait, ces appellations qui cachent mal la triste réalité de ces écoles-ghettos, et contrastent gravement avec la qualité des enseignements dispensés à nos enfants. A Brazzaville et Pointe-Noire, lieux par excellence d'expansion de ce phénomène, les écoles privées ne sont en réalité que des maisons d'habitation recyclées : les chambres et salons reconvertis en salles de classe, tandis que les couloirs, salles de bain et cuisines sont réorganisés en bureaux… Construites sur des terrains aux dimensions conventionnelles de 400 m2, ces « *complexes scolaires*» manquent presque tout. Elles n'ont ni cour de récréation, ni aire de jeux, ni toilettes, ni antenne de santé pour des soins primaires... Dans certaines écoles, le ratio table-banc/élèves est foulé au pied par les promoteurs qui ne se préoccupent que des recettes mensuelles.

L'autre versant de ces écoles-ghettos, demeure le profil des enseignants. Dans la plupart des cas, les femmes et les hommes chargés de cours ne sont pas formés pour le métier d'enseignant, puisqu'ils n'ont aucune qualité dans une domaine qui appelle une certaine éducation et formation, pour préparer l'élite de demain. Car, il ne suffit pas de se tenir dans salle de classe devant des élèves, pour se dire enseignant. Cet état de fait est engraissé par l'absence d'évaluation (formative ou sommative), pour s'informer du niveau global des classes, sur les résultats des établissements, sur l'évolution des connaissances des élèves etc. Ce qui laisse une grande marge de manœuvre à ces enseignants amateurs, de servir une formation douteuse aux enfants. Il n'est pas rare de voir certains de ces enseignants dispenser leurs cours dans une des langues nationales, si ce n'est dans leur langue maternelle. Souvent sous payés, parfois pas du tout, ils vivent de rapines et faveurs...

Dans ces écoles, la seule la seule exigence semble porter seulement sur l'argent que les parents paient aux établissements scolaires. Généralement, dans ces établissements scolaires les élèves ne redoublent presque jamais de classe. En témoignent les résultats de fin d'année souvent affichés sur les façades des écoles : 100% d'admis dans les classes de passage ; 100% d'admis au CEPE… La qualité de l'enseignement et des produits qui en sortent est léguée à l'arrière-plan. On est loin, très loin de l'école, telle que l'avaient voulue ses fondateurs, le roi Charlemagne et Jules Ferry, c'est-à-dire, un lieu d'instruction et de qualification dans lequel les enfants sont placés dans des conditions réelles d'apprentissage, de sociabilité et d'échange.

Derrière les apparences et les dénominations, se cache une autre réalité qui suscite autant de questions sur la responsabilité du ministère en charge de l'enseignement de base.

### Responsabilité de la commission nationale de l'agrément

Au Congo, les écoles privées naissent sans contrôle comme les champignons après la pluie. La règle semble : est promoteur d'école qui le veut. Ce qui de fait, contraste avec les exigences du ministère en charge de ce secteur stratégique, notamment en raison du rôle sociale de l'école.

Est-il besoin de rappeler que les écoles privées sont des structures d'éducation, tenues de satisfaire la demande des consommateurs? D'où l'intérêt de soumettre la création de tout établissement scolaire certaines conditions définies par la direction des agréments. Deux étapes essentielles sont à observer : l'agrément provisoire et l'agrément définitif, pour ceux de promoteurs qui réunissent toutes les conditions requises au terme de la deuxième année d'exercice.

**Mais, que constate-t-on ?**

Des écoles créées à l'emporte pièces, sans obéir aux normes édictées par le ministère, et qui échappent aux dispositions de la loi ; puisqu'elles naissent et se développent avec les mêmes insuffisances, sans interpeler les services habilités à les suivre au quotidien. Souvent, les promoteurs de ces écoles usent des pratiques peu recommandables pour, soit proroger la validité de l'agrément provisoire, soit obtenir celui définitif, malgré les conditions non-remplies. De plus en plus, le risque de transformation de l'éducation en produit commercial est réel. La privatisation de l'école a ouvert une course effrénée vers la « *marchandisation* » de l'éducation et entraîne des situations de concurrence sauvage et de déréglementation.

**Jules Débel**


**LE PATRIOTE**
**Siège: 106 bis, Rue Ewo - Ouenzé**
**N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE DU 25 MARS 2010**

Directeur Général
**Patrick YANDZA**

Directeur de la Publication
**Guy MOUKOZA**

Equipe rédactionnelle
**Laurent LEPOSSI,**
**Georges ENGOUMA,**
**Jules Débel,**
**Gulit NGOU,**
**Dominique MALELA,**
**Ernest OTSOUANGA**

Relationniste
**Anderson de MBALOÉ,**

Mise en pages
**YENGO MALANDA**

Impression
**Coprgraphic**
**Rue Kinkala Brazzaville**


## REMERCIEMENTS

Madame Jeanice Hortense Nguellet, journaliste à Radio Congo, Anasthasie Juliette Nguellet, Dorine Nguellet et toute la famille remercient tous les parents, amis et connaissances de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolise et Moungoundou Sud, pour leur soutien multiforme qu'ils leur ont apporté lors du décès de leur regrettée sœur **Pulchérie LEMBE NGUELLET**, survenu le dimanche 9 octobre à Brazzaville et inhumée à Dolisie le 22 octobre 2021.

Que la terre de nos ancêtres lui soit légère.

Adieu maman Pul. Nous ne t'oublierons jamais.❐

Etats généraux de l'éducation

# HELLOT MATSON MAMPOUYA N'ENTEND PAS RATER LES DÉBUTS

**Le haut commissaire à l'organisation des états généraux de l'éducation nationale Hellot Matson Mampouya, ne s'est pas donné une période de grâce pour se jeter à l'eau. Depuis un certain temps, il contacte et consulte des ministres en charge des sous-secteurs de l'éducation pour solliciter leur implication dans tous les actes préparatoires des états généraux de l'éducation. Au nombre de ces contacts, figure en bonne place, celui qu'il a eu le 27 octobre 2021 avec Jean Luc Mouthou ministre de l'enseignement préscolaire et de l'alphabétisation.**

Les états généraux de l'éducation nationale, se chargeront entre autres de poser le diagnostic de tous ces sous-secteurs de l'éducation et de proposer les pistes de solutions pour en garantir la qualité. Certes, la date reste encore à déterminer, mais le haut-commissaire Hellot Matson Mampouya est déjà à la manœuvre pour gagner du temps. Il a déjà entamé des consultations avec les différents acteurs sur le terrain. Ces contacts permettront d'avoir une approche concertée et d'envisager les premières actions qui prépareront cette grand-messe que l'organisateur veut inclusive. « *Ensemble, nous envisageons déjà les premières actions pour que nous ayons une approche concertée, en vue d'un travail efficace pour les résultats satisfaisants. Les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche méritent d'être scrutés afin d'en identifier les faiblesses* », a déclaré le haut-commissaire, au sortir de son premier contact avec le ministre de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation.
Le Haut commissaire Hellot Matson Mampouya pense que ces états généraux établiront de manière sérieuse un diagnostic, en vue de la mise en route d'une thérapeutique qui renforcera la performance de l'éducation et de la formation qualifiante.
Ces multiples contacts s'inscrivent dans le cadre de la sensibilisation des interlocuteurs afin qu'ils s'impliquent corps et âme dans tous les actes préparatoires pour que les conclusions de ces assises en préparation soient au diapason des attentes populaires et de la vision du président de la République ainsi que du gouvernement.
Chez son interlocuteur Jean Luc Mouthou, le Haut commissaire Hellot Matson Mampouya a lu « *la détermination, l'enthousiasme, l'engagement profond et la volonté exprimée pour une implication totale et des résultats satisfaisants* ».
Signalons que les états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche seront sanctionnés par l'adoption d'une série de recommandations dont la mise en œuvre boostera un peu plus, la qualité de l'éducation et la performance de la formation ainsi que de la recherche.

***Jean Luc Mouthou et Hellot Matson Mampouya***

**Henriet Mouandinga**

PARADOXES PARADOXES PARADOXES PARADOXES PARADOXES

**◆Une veuve martyrisée au nom du matriarcat**

Il n'est un secret pour personne. De nombreuses veuves congolaises vivent un calvaire après le décès du mari. Les beaux-parents infligent toutes sortes de privations et de maltraitances qui s'ajoutent à la douleur causée par la disparition de l'époux. Le cas le plus récent a été observé la semaine dernière au quartier château d'eau Ngangouoni où une femme a été martyrisée après la mort de son époux. Dès l'annonce du décès, la cousine du défunt, fille de sa tante a couru au domicile du disparu pour fermer la maison, en y interdisant l'accès à toute personne jusqu'à l'inhumation de son oncle. Les enfants qui étaient partis à l'école sont restés des jours durant avec comme seuls habits leur tenue scolaire. Il a été demandé à la veuve une somme d'un million cinq-cent mille francs et neuf « draps américains » pour enterrer son mari. Ce traitement inhumain n'a pas été apprécié par les enfants du défunt nés de trois mères différentes qui ont reconnu de la bonté et l'assistance dont ils ont bénéficié auprès de leur marâtre. Cette dernière a beaucoup contribué à leur réussite scolaire. Les enfants savent aussi que lorsque leur père était souffrant, leur tante n'est même pas allée à l'hôpital pour lui rendre visite, abandonnant toute la charge à son épouse. Pire encore, leur tante est venue avec une femme de 40 ans totalement inconnue de la famille qu'elle a présentée comme étant la fille ainée de son défunt oncle pour faire taire les enfants qui selon elle s'agitaient. Sans nul doute elle convoite les biens matériels laissés par le défunt avec l'intention de spolier la veuve et les orphelins. Devant cette situation ambiguë, les enfants ont pris à bras-le-corps le problème, en s'opposant au comportement malsain de leur tante jusqu'aux obsèques qui ont eu lieu samedi dernier. Actuellement, la bataille pour l'héritage est engagée.
Selon le droit, le code de la famille congolaise prévoit que la veuve a droit au maintien sur les lieux. Ce qui n'est pas du goût de la tante. Le code a prévu les successions selon que les personnes soient mariées sous le régime de la communauté ou de la séparation des biens, la loi a tout prévu. Maintenant ce qui se passe, c'est la difficulté de l'application de la loi dans les familles. Cette application pose problème parce que nous sommes dans un pays où la force des coutumes est particulièrement forte et on a parfois l'impression que les coutumes priment sur le droit.

**◆La cour de mon école**

C'est le titre d'une de nos récitations quand nous fûmes à l'école primaire. Le texte est ainsi libellé :

*La cour de mon école*
*Vaut bien, je crois,*
*La cour de Picrochole,*
*Le fameux roi :*
*Elle est pleine de charme,*
*Haute en couleur;*
*On y joue aux gendarmes*
*Et aux voleurs;*
*Loin des Gaulois, des Cimbres*
*Et des Teutons,*
*On échange des timbres,*
*A croupetons;*
*Des timbres des Antilles,*
*De Bornéo…*
*Et puis on joue aux billes*
*Sous le préau.*
*Qu'on ait pris la Bastille,*
*C'est merveilleux,*
*Mais que le soleil brille,*
*C'est encore mieux !*
*Orthographe et problèmes*
*Sont conjurés.*
*École, ah ! que je t'aime*
*A la récré !*

Après la lecture de ce poème aux strophes bien rimées de l'écrivain et metteur en scène Jean-Luc Moreau, on est en droit de se demander si cette récitation peut être enseignée dans les écoles privées de notre pays où il n'existe pas de cour de récréation. A bon entendeur salut !

**Une bouteille découverte 37 ans après avoir été jetée à la mer**

Une fillette de 9 ans a découvert en juin dernier sur une plage d'Hawaï une bouteille jetée à la mer 37 ans plus tôt à 6.000 kilomètres de là. Le flacon trouvé par l'écolière avait été mis à l'eau avec 749 autres dans le cadre d'une expérience scientifique menée entre 1984 et 1985 par des lycéens de Choshi au Japon, avec pour objectif d'étudier le courant marin de Kuroshio.
Cinquante des bouteilles avaient été retrouvées à 17 endroits séparés sur différentes côtes de l'océan Pacifique. Outre des plages japonaises, les objets s'étaient aussi échoués sur le littoral chinois, philippin et américain. Aucun n'avait cependant été découvert depuis 2002 et le signalement d'une bouteille trouvée sur l'île Kikaijima, au sud-ouest du Japon. Le club de sciences naturelles du lycée à l'origine de l'expérience avait même cessé ses activités en 2007.
De nouvelles règles en matière de protection de l'environnement ont en effet interdit les études nécessitant le jet d'objets dans la mer. « *J'ai été surprise, cela a ravivé les souvenirs nostalgiques de mes années de lycée* », a commenté Mayumi Kanda, 54 ans, membre du club scolaire en 1984. La Japonaise a remercié toutes les personnes impliquées dans la découverte.
La bouteille et son contenu, une carte postale expliquant l'expérience en japonais, anglais et portugais, a été renvoyée au lycée de Choshi. Ils y sont arrivés le 3 septembre dernier. Deux élèves ont écrit une lettre de remerciements à la jeune découvreuse de l'objet.❐

Publication

# UN PLAIDOYER VIBRANT EN FAVEUR DE LA FEMME MILITAIRE EN RAYON

**Aline Olga Lonzaniabéka vient de mettre sur le marché du livre un nouveau titre. Il s'agit de l'ouvrage intitulé « L'intégration des femmes dans la dynamique des institutions militaires », paru récemment à Brazzaville aux éditions Hemar. C'est un essai de 222 pages dont la préface est signée de la première dame de la République du Congo madame Antoine Sassou N'Guesso. L'épouse du chef de l'Etat considère ce livre comme un plaidoyer vibrant en faveur de la femme militaire.**

*Aline Olga Lonzaniabéka dédidaçant son livre*

Les cérémonies de présentation et de dédicace de ce livre ont eu lieu le 29 octobre 2021, à l'auditorium du ministère des affaires étrangères. Le professeur Scolastique Dianzinga et l'éditeur Kadima Nzudji ont tour à tour présenté ledit ouvrage. L'auteur du livre étant officier supérieur des Forces armées congolaises, colonel de son état, la critique littéraire a été effectuée par deux autorités militaires à savoir, le colonel Simplice Euloge Débi, directeur général des ressources humaines au ministère de la défense nationale et le colonel Bellarmin Ndongui, commandant en second, chef d'état- major de la gendarmerie nationale.
L'auteur de la préface, Mme Antoinette Sassou N'Guesso a écrit : « *une lecture tant soit peu attentive dévoile une parenté entre le premier et le deuxième livre du colonel Aline Olga Lonzaniabéka. Cette parenté se fonde non seulement sur la dénonciation des injustices et des inégalités dont les femmes sont victimes au sein de la Force publique congolaise, mais aussi sur les objectifs visés: la reconnaissance du personnel féminin en tant que partenaire véritable et son intégration harmonieuse au sein des FAC, avec la possibilité de le laisser gravir au même titre que les hommes, les différents échelons de la hiérarchie militaire* ».
Et la première dame de la République du Congo, présidente de la Fondation Congo-assistance de poursuivre par ces interrogations: «*comment expliquer, pour ne prendre que ce cas, qu'en dépit de la formation reçue, de leur niveau d'instruction et de l'expérience acquise, les femmes congolaises n'occupent guère de hautes fonctions au sein de l'armée? Certes il y a de plus en plus de colonels parmi elles, mais combien sont-elles? Et au-delà du galon de colonel c'est le vide, c'est le silence*». Ces interrogations, précise- t-elle, permettent de mieux comprendre le titre et l'esprit du présent ouvrage. «*Il s'agit d'un plaidoyer vibrant en faveur de la femme militaire. Et ce plaidoyer acquiert une résonnance et une force exceptionnelles, du fait qu'il s'inscrit dans une perspective comparatiste, en s'appuyant sans concession sur diverses expériences, celles des armées d'Europe, d'Amérique et des autres pays d'Afrique* ».
L'épouse du chef de l'Etat a par ailleurs émis le souhait de voir le colonel Aline Olga Lonzaniabéka, « *poursuivre ses recherches sur les Forces armées congolaises et nous instruire davantage sur leur fonctionnement et leur politique d'intégration et de promotion de la femme en leur sein* ».
Dans l'avant-propos, l'auteure du livre exprime sa motivation en ces termes : « *en puisant sur mon expérience personnelle, sur les difficultés qui ont été mon quotidien dans l'armée, je souhaite trouver des pistes de solutions, des suggestions, des perspectives, afin que la femme soldat ait droit à un parcours professionnel sain et non conditionné par des points entachant sa dignité, son intégrité, vérifiable freins qui la ra*mèneront toujours en arrière ».
Le professeur Scolastique Dianzinga a reconnu que ce n'est pas facile de parvenir à vouloir dénoncer des comportements, des pratiques négatifs et briser le plafond du verre. La tâche de l'écrivaine n'a pas du tout été aisée, parce que confrontée au droit de réserve vis-à-vis de l'objet de recherche. Malgré tout, elle a su surmonter certaines difficultés et mettre à la disposition du public cet essai considéré par cette universitaire, comme « *une mine d'informations et de connaissances sur la place et la contribution des femmes dans la guerre, la sécurité et la paix* ». Cette dernière a d'ailleurs salué le courage, la détermination et l'engagement de l'auteure du livre, pour la cause de la femme.
Pour l'éditeur de l'ouvrage Kadima Nzuji, l'intérêt de cet ouvrage se fonde sur trois qualités. D'abord la passion qui a habité l'auteure et l'a poussée à inscrire son travail dans une perspective comparatiste. « *Elle fait le tour du monde. Cela suppose une culture remarquable. Chaque fois, elle touche la chose la plus juste, c'est-à-dire les points forts et les points faibles*». Ensuite l'audace intellectuelle de travailler sur les armées du monde et enfin, la détermination qui l'a amenée à s'engager et à aller jusqu'au bout. « *Ce sont ces trois aspects qui donnent l'essence à cet ouvrage* ».
Le colonel Aline Olga Lonzoniabéka, la quarantaine révolue, fait partie de la septième promotion de l'académie militaire Marien Ngouabi (1998-2001), la toute première expérience féminine formée dans cette école. «*Je m'exprime en tant qu'écrivaine, en tant que soldat, en tant qu'officier supérieur. Je ne me focalise pas sur notre pays le Congo. Je ne me considère pas comme une féministe, mais comme une femme qui veut que les hommes et les femmes regroupés au sein de cette corporation qui est l'armée, avancent en complémentarité* ».
Rappelons que la même auteure a déjà publié en 2017, un premier essai portant le titre « *La femme congolaise et la défense de la nation* . Le titre de son prochain ouvrage en chantier est « *Paix et sécurité en Afrique : Rôle de la femme soldat* ».

**Dominique Maléla**

*Photo de familles après la publication du livre*

LE PATRIOTE
Siège: 106 bis,
Rue Ewo - Ouenzé
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE
du 25 MARS 2010

Eglise Catholique

# MGR ANATOLE MILANDOU FAIT SES ADIEUX À LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE AVANT DE RENONCER À SA CHARGE LE 18 NOVEMBRE 2021

**L'Archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou vient de faire ses adieux à la communauté chrétienne le dimanche 31 octobre 2021, au cours de la célébration eucharistique qu'il a présidée à la Place Mariale de la cathédrale Sacré-Coeur en présence des archevêques et évêques du Congo. On y a noté aussi la présence des membres du clergé; des religieux et religieuses, du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, représentant personnel du chef de l'Etat, des fidèles chrétiens des différentes paroisses à raison de 50 personnes par paroisse. Ce nombre, fait suite aux mesures gouvernementales édictées pour lutter contre la résurgence de la pandémie du coronavirus .**

Celui qui a été Berger du peuple de Dieu dans l'Archidiocèse de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou présentera au Pape François, le 18 novembre 2021, la renonciation à son office, en raison de l'atteinte de la limite d'âge (75 ans), rapporte une circulaire rendue publique la semaine dernière.

Selon les lois de l'Eglise catholique romaine prescrites aux Canons 401 (paragraphe 1) et 402 (paragraphe 1), Mgr Milandou va se retirer de sa charge pastorale d'Archevêque de Brazzaville, afin de laisser la place à son successeur, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, jusque-là coadjuteur de cette ville.

Conformément aux orientations du Vatican qui recommandent la nette séparation de la commémoration de ces deux événements, à savoir le départ de Mgr Milandou et l'installation de son successeur, deux offices religieux sont organisés respectivement le 31 octobre 2021, à la Place Mariale de la Cathédrale Sacré Cœur et le 21 novembre 2021 au stade Félix Eboué.

D'après cette circulaire, les jours de la célébration de ces deux événements, toutes les paroisses et les autres lieux de culte de l'Archidiocèse de Brazzaville sont fermés. Ainsi, la communauté diocésaine a été invitée à participer massivement à ces deux offices religieux, l'un pour souhaiter un bon départ à Mgr Milandou, l'autre pour accueillir le nouveau Pasteur, en la personne de Mgr Manamika Bafouakouahou. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a été nommé Evêque coadjuteur de Brazzaville, avec droit de succession, le 18 avril 2020 par le Pape François.

Rappelons que Mgr Anatole Milandou qui renonce à son office, est né le 18 novembre 1946 à Nsamouna (district de Kinkala). Avant dernier d'une famille de 8 enfants, il fait ses études primaires à Goma Tsé-Tsé et à Mindouli. En septembre 1960, il entre au Petit Séminaire de Mbamou jusqu'en classe de Seconde.

Le séminaire Saint Jean installé à l'époque à Mafouta, non loin de l'ancienne I.A.D., l'accueille entre 1965 et 1966. Ses études philosophiques et théologiques terminées au Grand Séminaire Libermann de Brazzaville (1967-1973), il est ordonné prêtre par le Cardinal Emile Biayenda le 23 juin 1974 à la Paroisse Sainte Monique de Kinkala.

Après le ministère de Vicaire à Mindouli pendant une année, l'abbé Milandou prend la direction du Petit Séminaire de Mbamou entre 1975 et 1979.

En 1979, il est secrétaire du nouvel archevêque de Brazzaville, Monseigneur Barthélémy Batantu.

La période allant de 1981 à 1983, l'abbé Milandou est successivement directeur spirituel du Séminaire Saint Jean, étudiant en droit privé à l'Université Marien Ngouabi et vicaire général de l'Archidiocèse de Brazzaville en 1982.

Nommé évêque auxiliaire de Brazzaville chargé de la zone campagne, le 6 août 1983, son Ordination Épiscopale a eu lieu au Stade Félix Eboué, le dimanche 28 août 1983 lors de la clôture du Centenaire de l'Évangélisation du Congo. Cela, après avoir suivi à Rome, un recyclage sur le nouveau Code du droit canonique.

Il est nommé Premier Évêque résidentiel du Nouveau Diocèse de Kinkala, le 14 octobre 1987 et intronisé le 27 décembre 1987, par le Cardinal Joseph Tomko, Prélat de la Sacré Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples et envoyé spécial du Pape Jean Paul II. Il devient Président de la Conférence Épiscopale du Congo cumulativement avec la Présidence de l'Association des Conférences Épiscopales de la Région de l'Afrique Centrale (ACERAC) le 27 avril 1997. Pendant 14 ans, il paie les brebis de Kinkala avec abnégation, détermination et conviction pastorale.

Après le renoncement le 1er février 2001 de Mgr Barthélémy Batantu à sa charge épiscopale, pour avoir atteint l'âge de la retraite, Mgr Anatole Milandou précédemment évêque de Kinkala, est nommé Archevêque de Brazzaville. Il est ainsi le 4ème Archevêque de Brazzaville, après Théophile Mbemba, le cardinal Emile Biayenda et Barthélémy Batantu. Il prend possession du siège métropolitain le 1er avril de la même année.

*Mgr Anatole Milandou*

## Un pasteur déterminé à servir

Tout le parcours de Monseigneur Milandou illustre bien sa parole de vie : « *le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon* ».

Évêque auxiliaire de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou s'est employé, par exemple, à dynamiser la pastorale des vocations. Chacune de ses visites pastorales comportait en filigrane une conscientisation des jeunes face à leur avenir.

Homme d'écoute, homme de dialogue, caractérisé par une pensée forte et fructueuse, Monseigneur Milandou, devenu évêque de Kinkala, a dirigé son diocèse rural avec beaucoup de détermination en s'attaquant aux problèmes de développement, des vocations et de la moralisation de ses diocésains. En passant en revue toutes ses lettres pastorales, nous pensons à celle écrite sur l'attitude du Chrétien devant la souffrance où il affronte la question de la sorcellerie.

Au cœur de la violence qui a eu comme théâtre d'opération son diocèse (guerre fratricide de 1998), Mgr Milandou n'a jamais abandonné le gouvernail de son bateau. Devant les difficultés socio-politiques de notre pays, sa pensée est restée sans ambiguïté et son travail pastoral concentré sur la paix, l'unité, l'éducation et l'intégration des jeunes dans les rouages du développement total de la nation congolaise.

Il suffit de se référer à sa première homélie intitulée «*Catholique congolais : où va ton Eglise ?* », du temps où il était Evêque auxiliaire de Brazzaville en janvier 1984, lorsqu'il martela devant une foule nombreuse et fervente de chrétiens venue de toutes les paroisses de l'Archidiocèse de la capitale congolaise: « *La parole du Seigneur nous met en garde sur tout royaume divisé contre lui-même. Il ne peut aller qu'à sa ruine. L'unité est une force. La désunion est un ferment maléfique qui détruit. N'est-ce pas un des signes de Satan que la division, la mésentente. Le monde d'aujourd'hui est tragiquement marqué par un esprit de ce genre qui empêche des couples de se comprendre, des parents et des enfants de se parler ; des groupes humains entiers de se reconnaître.*

*Cette situation est révélatrice d'un mal beaucoup plus profond, un mal qui ronge le cœur de l'homme. Le manque d'unité chez le chrétien, dans sa personne, traduit une dispersion de son être. Alors, il n'est plus vrai dans son comportement, dans son travail et dans ses relations humaines.*

*En ce moment où nous devons vivre d'une manière particulière la grâce de la réconciliation, chacun doit se remettre en question pour retrouver l'unité de son être. L'appel de Dieu s'adresse à chaque chrétien au sein de ses défaillances et l'invite à rentrer dans l'esprit des béatitudes.*

*Car malgré toutes les difficultés qui jalonnent notre chemin, la place que tient l'avenir dans la vie religieuse du peuple de Dieu que nous sommes appelés est de choix.*

*Oui, nous sommes appelés à un avenir de bonheur auquel sont conviés tous les hommes. Les promesses de Dieu ont révélé à son peuple la splendeur de cet avenir qui ne sera pas une réalité de ce monde, mais «une patrie meilleure, céleste» He. 11,16).*

*Dépassons nos divisions, nos instincts tribaux. Mettons notre confiance en Dieu, en sa fidélité et la foi en ses promesses, car elles seules garantissent la réalité de cet avenir radieux que le Seigneur nous propose.*

*Recherchez tous le Seigneur, vous les humbles du pays, qui mettez sa loi en pratique. Recherchez la justice, recherchez l'humilité. Peut-être serez-vous à l'abri au jour du courroux du Seigneur (Sophonie 2,3) ; Mais il y a recherche et recherche. Il y a la recherche d'Hérode. Habité par l'ambition et la mauvaise foi, il veut simplement étouffer dans l'œuf tout ce qui semble menacer son trône. Il y a la recherche des Mages, la vraie. Les Mages vont à la découverte du Seigneur afin de l'adorer et de se remplir de lui.*

*A la manière des Mages d'André et ses compagnons, à la manière de Marie-Madeleine, cherchons le Seigneur. Il est la lumière qui doit éclairer nos vies, pour que se dissipent les ténèbres opaques qui enveloppent nos existences ; pour que cessent l'égoïsme et l'orgueil qui tuent en nous l'esprit de pauvreté et d'humilité ; pour que disparaissent les jalousies qui nous empêchent de reconnaître nos frères ; pour que soient aussi bannies nos rancunes qui retardent la paix entre nos frères.*

*Alors se réalise un jour la prophétie de Sophonie. Les survivants d'Israël s'abstiendront du mal, ils ne diront pas de mensonge ; il ne se trouvera plus dans leur bouche de langue trompeuse, car ils brouteront et gîteront sans que personne les inquiète* ».

**Gulit Ngou**

Tour de cadrage de la coupe de la confédération

# L'AS OTOHÔ S'EXPLIQUERA AVEC GOR MAHIA DU KENYA

**L'As Otohô, comme on s'y attendait un peu, n'a pu accéder en phase de poules de la ligue africaine des champions, barrée par Petro Atletico de Luanda. Voici maintenant qu'au tour de cadrage de la coupe de la confédération, c'est Gor Mahia du Kenya qui en est l'obstacle à franchir.**

Gor Mahia, à vrai dire, n'est pas un adversaire inconnu des Congolais. En 1987, en effet, l'Inter-club l'a rencontré en quart de finale de la défunte coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe. On se souvient, l'équipe militaire avait dû mobiliser un vol spécial pour débarquer à Nairobi la veille du match alors que celui-ci se disputait en altitude au Nyayo stadium. Mais au terme d'un combat acharné l'Inter-club plia de justesse sur le score d'un but à deux. Mais au match-retour, conduit par un excellent docteur Armand Nkoua, l'Inter-club s'imposa nettement par 4 à 1, se qualifiant ainsi pour les demi-finales où il fut éliminé par les Nigerians de Ranchers Bees.

C'est dire que Gor Mahia est un nom familier aux Congolais. 34 ans après, c'est au tour de l'As Otohô de découvrir Nairobi où l'air est particulièrement suffocant pour le sportif congolais. Ce qui, en principe, nécessite une acclimatation. Mais Badra, le malien entraîneur de l'As Otohô, sait ce qu'il y a à faire en pareilles circonstances. Et d'ailleurs certains joueurs de l'As Otohô ont dû faire connaissance avec Nairobi, la capitale Kenyane, lors de la défaite des Diables-Rouges (1-2) devant les Harambee Stars à l'occasion des éliminatoires de la C.A.N 2017 quand justement les Congolais avaient laissé passer leur chance de qualification. Ce qui caractérise le football kenyan c'est justement ce genre où prédomine le fighting spirit. Or, ce football de combat ne convient vraiment pas à notre école qui redoute particulièrement le style anglophone. Le Kenya, l'Ouganda, le Ghana, et le Nigeria sont ces pays-là qui rendent la vie dure aux Congolais.

**Mais Gor Mahia est-il pour autant inaccessible ?**

En 2016 ce sont les Harambee Stars qui, de passage à Owando, avaient tenu les Diables-Rouges en échec (1-1) dans le cadre des éliminatoires de la C.A.N 2017. Ce qui, une fois de plus, prouve que le Kenya est un adversaire incommode pour notre pays. N'empêche, l'Inter club avait déjà réussi en 1987 à éliminer Gor Mahia. Et donc la chose est faisable. Sauf que, cette fois, le match-aller aura lieu en terre congolaise, précisément le 28 novembre 2021. Mais où ? Là est la question. En principe l'interdiction d'utilisation du stade président Massamba Debat ne concerne que les rencontres de la phase de groupe de la coupe de la confédération. Néanmoins, il va falloir demander des éclaircissements auprès de la C.A.F pour éviter toute surprise désagréable.

Ainsi l'As Otohô pourrait ne pas être dans des conditions optimales avant d'affronter Gor Mahia. Surtout qu'en quatre matchs de la ligue des champions, l'As Otohô n'a réussi que trois buts soit une moyenne de 0,75 but par match. Une moyenne qui ne fait que confirmer l'inefficacité du football congolais. On l'a déjà dit et redit. Il manque des « tueurs » capables de porter l'équipe à bout de bras et, en plus, ce n'est qu'à domicile que les attaquants congolais sont en mesure de faire trembler les filets adverses.

En 180 minutes à Maputo (Mozambique) et à Luanda (Angola), As Otohô est restée muette. Ce qui, à ce niveau, est déjà un très mauvais signe. Badra, au sortir de l'élimination à Luanda, avait déjà évoqué la question. Car on ne peut ambitionner de faire long feu en Afrique si l'on n'a pas la capacité de marquer à l'extérieur. Pourtant, les opportunités ne manquent jamais. Mais les attaquants éprouvent toujours trop de respect pour les gardiens adverses. Nos joueurs ne savent donc pas aborder les compétitions internationales.

C'est ainsi que pour le match-retour, le 5 décembre, l'accent sera probablement mis sur la défense. Par conséquent il va falloir prendre un avantage conséquent « *à la maison* » en évitant, dans le même temps, de prendre des buts. C'est seulement dans ces conditions-là que Gor Mahia deviendra un adversaire accessible.

**Merlin Ebalé**

Ligue européenne des champions

# LE BAYERN DE MUNICH ET LA JUVENTUS DE TURIN VONT-ILS CONFIRMER LEUR QUALIFICATION POUR LES HUITIÈMES DE FINALES ?

**Il se disputera ce mardi et demain mercredi la quatrième journée des championnats en poules . Le Bayern de Munich et la Juventus de Turin, auteurs chacun d'un sans faute et qui joueront ce soir à domicile, devraient en profiter pour s'offrir déjà leurs visas pour les huitièmes de finale.**

Aujourd'hui, se disputeront au total huit rencontres des groupes E, F, G et H à raison, comme d'habitude, de deux par groupe. Dans le groupe E le FC Barcelone joue gros dans son déplacement en Ukraine où il sera reçu par le Dynamo Kiev. Car en cas de défaite son sort sera pratiquement scellé et la deuxième place pourrait ne plus se jouer qu'entre Dynamo Kiev et Benfica Lisbonne. En revanche, une victoire à Kiev lui permettrait d'envisager très sérieusement la deuxième place qualificative. Car le Bayern de Munich, à moins d'une colossale catastrophe à l'Allianz Arena à Munich, devrait se qualifier en se contentant même d'un service minimum devant Benfica Lisbonne.

Dans le groupe F, l'Atalanta Bergame aura à faire à un Manchester United dont l'état d'âme reste à déterminer. Car, en premier league, le vice-champion d'Angleterre a subi, à domicile, un revers dont il n'est pas prêt d'oublier. Il a été humilié par FC Liverpool (0-5) et cela va conditionner son état ce soir en Italie. Sera-t-il revanchard ou abattu ? Mais l'Atalanta, qui avait laissé filer le match-aller (2-3) juste dans les dernières minutes cherchera sûrement à prendre sa revanche. Dans l'autre match, Villaréal devrait pouvoir s'en sortir à domicile face aux suisses de Young boys.

Dans le groupe G, Lille est condamné à un exploit à Séville. Jamais rien n'est impossible en football mais dans ce cas précis la tâche ne sera pas facile en terre espagnole. Dans l'autre match, Wolfsbourg aura fort à faire face à Salzbourg, leader de ce groupe G.

Enfin dans le groupe H, la Juventus de Turin a une belle opportunité d'assurer sa qualification en recevant le Zénith Saint Petersbourg. De son côté Chelsea FC, qui fait feu de tout bois en ce moment en premier league, devrait lui aussi s'en sortir devant Malmö.

**Attention danger pour Paris Saint Germain à Leipzig et pour Atletico Madrid à Liverpool**

**Dans le groupe A**, mercredi prochain, le programme prévoit Manchester city-Bruges et R.B Leipzig- Paris Saint Germain. Bien sûr, Paris Saint Germain reste solide leader de ce groupe avec sept points. Et donc le risque d'élimination est très mince mais la défaite n'est pas à exclure. Car l'équipe reste à la recherche de sa cohésion et d'une certaine assurance. Au match-aller, Kylian Mbapé et Lionel Messi avaient « tué » l'équipe allemande. Mais qu'arrivera-t-il le jour où ils seront dans un jour sans ? Dans l'autre match, Manchester city sera largement favori tout au moins sur le papier.

**Dans le groupe B**, l'Atletico Madrid va jouer gros dans son déplacement à Anfield Road pour y affronter Liverpool qui dispose d'un Mahamed Salah de grands jours. Sans Antoine Griezmann suspendu le champion d'Espagne pourrait être précipité vers la porte de sortie. En revanche FC Porto qui se déplace sur le terrain du Milan AC est capable de tirer profit de la situation.

**Dans le groupe C**, le Sporting Lisbonne ne devrait faire qu'une bouchée des turcs de Besiktas Istanbul, mal en point en ce moment. Dans l'autre match, on attend une réaction du Borussia Dortmund après avoir été laminé (0-4) par l'Ajax d'Amsterdam. Mais l'équipe du norvégien Earling Haaland semble en train de bégayer en ce moment sans lui.

Enfin dans **le groupe D**, le Real Madrid de Karim Benzema devrait une fois de plus se promener devant Shakhtar Donetsk surtout que le match se joue à Santiago Bernabeu. A l'aller, on s'en souvient, les Merengue avaient offert un véritable feu d'artifices (5-0). La curiosité, ce sera dans l'autre match où les surprenants moldaves de Sherif Tiraspol vont accueillir l'Inter de Milan. L'Inter de Milan qui avait terrassé ce leader du groupe à l'aller par 3 à 1.

**Nathan Tsongou**

Pour une question de reconversion

# JONAS BAHAMBOULA-MBEMBA « TOSTAO » KÉRI KU GÂTA

**C'est, peut-être, un peu tard. Mais le choix, à vrai dire, est judicieux du moment où le bâtisseur universel l'a gardé en vie et surtout dans un état admirablement solide. Lui, c'est Bahamboula-Mbemba Jonas « Tostao » qui vient de décider de repartir au village pour se consacrer au travail de la terre.**

Il se dit ici et là qu'il s'agit d'une reconversion tardive, mais dans la vie il n'est jamais trop tard pour bien faire. Car, après tout, Jonas Bahamboula-Mbemba « Tostao » n'a pas été que footballeur mais aussi travailleur à l'hôpital général de Brazzaville. Ainsi, après avoir raccroché les crampons, il a continué à travailler jusqu'à la retraite. Mais là n'est pas le problème. Il s'agit plutôt pour ceux qui l'ont connu, aimé et utilisé de lui renvoyer l'ascenseur pour nombreux services rendus. « Moustique », tel qu'on l'appelait à ses débuts à Diables-Noirs, est venu au football à un moment où la préoccupation primordiale était juste de se faire un nom en faisant et en se faisant plaisir. Car, après tout, après avoir été glorifié, applaudi, admiré et surtout pressé comme un citron, il fallait plutôt s'attendre à finir dans la poubelle. C'est en cela que le sport amateur est resté à jamais ingrat. La chance « Tostao ». L'a peut-être laissé passer en 1973 à son retour du Mexique où il avait apporté sa contribution à une sélection africaine en compagnie de Maxime Matsima. De transit à Dakar (Sénégal), il était attendu par une délégation du Fc Nantes. Mais Maxime Matsima avait confisqué son passeport et l'opération échoua. Une fois au pays, il fut convoqué par le président Marien Ngouabi en personne qui ne manqua pas de le blâmer. Mais, dans le même temps, le président ordonna au docteur Benoit Loembé, alors directeur de l'hôpital général de Brazzaville, d'augmenter les salaires de « Moustique » et Michel Ongania « Excellent ». Seulement, le sobriquet de « Moustique » disparut pour laisser définitivement place à Tostao » en hommage au champion du monde brésilien.

Mais les qualités du « Tostao » congolais inspirèrent l'éminent doyen, Ghislain Joseph Gabio, pour une immortalisation dans : Jonas Bahamboula-Mbemba « Tostao », la perle du football congolais. Plusieurs témoignages poignants y figurent et permettent aux nouvelles générations de se faire une idée sur ce qu'était ce footballeur d'exception. Il a aujourd'hui décidé de repartir au village pour entamer une nouvelle carrière dans une autre filière.

### Répondons à l'appel de « Tostao »

Certes, le sport est reconnu comme un milieu ingrat. Mais, dans la vie, il existe aussi des exceptions. L'autre jour, en parlant du football congolais actuel, il a laissé apparaître son envie de redescendre sur le terrain pour sauver le pays. Un vrai patriote donc qui s'étonne de ce que des professionnels soient incapables de répondre aux attentes. Son attitude actuelle a tout l'air d'un répit. Il veut fuir Brazzaville pour oublier un football qui lui fait honte. Il préfère rester utile à autrui en se consacrant à l'agriculture, à l''élevage, etc. Cela va permettre de nourrir les congolais. L'idée est celle-là mais il reste à trouver tout ce qui accompagne cette initiative à savoir l'équipement approprié. En tant qu'homme du peuple, il ne doute pas du soutien qui lui sera apporté en forme de reconnaissance pour ce qu'il avait déjà fait pour ce pays.

Le Congo n'a qu'un titre continental en nations, c'est celui acquis en 1972 au Cameroun et Jonas Bahamboula-Mbemba « Tostao » y a été pour beaucoup. Or ces héros sont en train de disparaître l'un après l'autre. Alphonse Niangou, Joseph Ngassaki, Maxime Matsima, Paul Sayal Moukila, Emmanuel Mayanda, Michel Ongania « Excellent » et d'autres sont déjà partis. Il nous reste à continuer à honorer et glorifier ceux que le bâtisseur universel préserve encore. Raison pour laquelle il sera élégant de répondre massivement à l'appel de Tâ Mbemba.

**Georges Engouma**

**RÉFLEXION**

## UN DÉBAT QUI S'ÉTERNISE

Depuis le 13 octobre dernier, tout le monde ou presque ne fait que commenter les propos du ministre en charge des sports, Hugues Ngouélondélé, vis-à-vis de Paul Put, l'entraîneur-sélectionneur des Diables-Rouges football. Depuis, l'épée de Damoclès est suspendue sur la tête du technicien belge dont l'avenir au Congo est clairement menacé. Car on le voit mal s'en sortir dans un contexte pareil même si le facteur chance dans le sport n'est jamais à négliger. Seulement, il existe depuis la nuit des temps un indice qui permet de prophétiser facilement même les yeux fermés quand il est question de choix d'entraîneur-sélectionneur. A ce jour, aucun sorcier blanc n'est encore parvenu à qualifier le Congo pour une compétition internationale majeure. On rétorquera sûrement qu'il y a eu l'exception Claude Leroy en 2015. Mais là on oublie que le Congo était déjà éliminé par le Rwanda et qu'il n'a été relancé que par le cas Etekiama. Autrement, sur le terrain, l'élimination était consommée.

Et pourtant, comme entraîneurs expatriés, le Congo a vu défiler le roumain Cicerone Manolache, l'allemand Wolf Werner, le yougoslave Zoran Ristic, le français Yvon Goujon, l'allemand Manfred Hoeffner, le français Christian Letard, le suisse Claude Andrey, le serbe Ivica Todorov, le franco-algérien Kamel Djabour, le français Jean Guy Walemme, le français Sébastien Migné et le brésilien Valdo Candido. A l'exception du roumain Cicerone Manolache, qui a gagné la coupe d'Afrique des clubs champions avec le Cara en 1974, aucun autre expatrié n'a laissé de traces qui resteront à jamais impérissables au Congo. C'est dire que jusque-là personne n'a répondu aux attentes. C'est tout simplement de l'argent balancé dans la poubelle surtout que Christian Letard a salé davantage la note en gagnant un procès qui lui a rapporté gros. Le Congo devenant par conséquent un puits où tous les chasseurs de primes viennent puiser. Et pourtant Paul Ebonzibato a qualifié le Congo pour Asmara 68, Adolphe Bibazoulou « Amoyen » et Mayala « Larbi » pour Yaoundé 72, Maurice Ondjolet et Paulin Ayina pour Kumasi 78, Noel Minga « Pépé » et Nkaya « vautour » pour Zinguinchor 92, et David Memy et Camille Ngakosso pour Nigeria-Ghana 2000.

A cela s'ajoute Alexandrie 74 où Robert Ndouri « Piantoni » » y a été pour la défense du titre et l'équipe a atteint les demi-finales. Alors pourquoi, diable, n'avons-nous d'yeux que pour les expatriés ? Est-ce parce que c'est la mode ? Surement pas. Car les entraîneurs autochtones, parfois, manquent de personnalité au point de se faire des complexes surtout devant les joueurs professionnels. D'autre part, ils tordent le cou à l'éthique à travers le phénomène des 10%, le favoritisme, la complaisance, le trafic d'influence, etc.

Mais il y a aussi un élément non négligeable qui s'invite au débat à travers les arrangements employeurs-employé souvent au plan financier et aux dépens de l'Etat. C'est cela qui semble-t-il, favorise l'obsession à recruter les techniciens étrangers. Seulement, il faut aussi admettre que le sujet est délicat. Car dans un recrutement il y a aussi une question de chance. D'où la complexité de l'opération. Mais en attendant, fermons la page pour ne pas agacer l'entraîneur-sélectionneur en service.

**Georges Engouma**